



Avis,
Remarques et commentaires
sur le
Plan de Gestion de l'Eau 2022- 2027
de la Région de Bruxelles-Capitale

Proposé par les Etats généraux de l'Eau à Bruxelles asbl
Dans la cadre de l'enquête publique

Avril 2023

Préface

Notre proposition de contribution à l'enquête publique sur le PGE est le fruit d'un travail collectif mené avec différentes personnes et collectifs/organisations. Le principe est né du fait que ce document copieux était trop volumineux pour être absorbé par quiconque d'entre nous.

Pour les EGEB, il ne fallait pas déroger à la tradition de relation qui nous lie à l'enquête publique et ce depuis le premier PGE, en 2010, si nos souvenirs sont bons. Les EGEB avaient eu le rôle à cette époque de créer le lien entre la société civile et la Région autour de cette appropriation collective du PGE, et une contribution à son contenu.

Il ne fallait pas déroger à cette 'tradition' mais le temps que nous prenons chacun pour mener ce travail de lecture et de jugement se fait dans nos temps libres donc nécessairement limité. Par ailleurs, nous nous y sommes pris un peu tard, pour des raisons similaires... nombreux dossiers et rapports à remettre, travail de terrain débordant (terrains débordants).

Dès lors, pour se donner la capacité de faire une réponse, nous avons construit avec l'appui des EGEB et IEB un groupe de lecture et de commentaires du PGE composé de personnes et d'organisations diverses. Chacun lisait une partie et faisait des commentaires sur document partagé, la règle étant que quiconque fait des apports à ce document est également en droit d'utiliser les apports des autres. A quelque occasions, il y a eu des travaux d'écritures croisées.

Ainsi les EGEB ont bénéficié de l'appui en écriture Michel Bastin (EGEB), Marie Demanet (ERU, EGEB), Maud Marsin (IEB), , Léa de Guiran (EGEB), Chloé Deligne (EGEB, IEB, ULB), Alexandre Jongen (EGEB), Andy Lahou (EGEB), Dominique Nalpas (EGEB), Carine Paques (Citoyenne), Karin Stevens (Amis de la Forêt de Soignes), Amandine Tiberghien (Natagora).

Cette écriture n'est dès lors pas complètement coordonnée. Il y a des redondances, il y aura des styles différents, il y aura des contradictions assumées, il y a des espaces de non connaissance de notre part et aussi - et vous voudrez bien nous excuser pour cela -, il y a peut-être des erreurs liées à notre incapacité de vraiment tout connaître ou comprendre ou de vérifier complètement certains de nos apports et de croiser nos informations.

Par ailleurs, il est très possible que vous retrouviez des sections de textes similaires dans des remises d'avis et commentaires d'autres acteurs liés à ce groupe de lecture. Il y aura des redondances inter organisation ou personnes. Ce sera normal et accepté par tous.

L'idée centrale ici est de proposer une contribution la plus solide possible tout de même en fonction du temps que nous avons. Dans plusieurs cas, il y a matière à débat, pensons nous, et à complément de regard sur la chose de l'eau.

I - Positionnement général

Tout d'abord nous souhaitons souligner l'importance de ce document et reconnaître l'énorme travail de recherche, d'étude et de documentation qui, de PGE en PGE, ne cesse de "capitaliser" les savoirs et la connaissance dans ce domaine. C'est une source inépuisable de savoir et le PGE apparaît, dès lors, comme un socle très utile en termes de données utilisables pour de nombreux aspects de la gestion de l'eau et des milieux humides mis à disposition de tous, citoyens, usagers, organisations, chercheurs, administrations, etc. Cet aspect est considérable.

Nous nous réjouissons de voir qu'un axe en rapport au climat soit mis en place. C'est évidemment essentiel à notre époque. Une adaptation de la ville aux questions du climat passe nécessairement par l'eau et bien entendu par la gestion intégrée de l'eau de pluie qui a si longtemps été la tâche aveugle des villes modernes. Nous voyons ainsi les efforts qui sont menés pour une compréhension des systèmes

écologiques et l'entrée de la GIEP est une nouveauté par rapport aux PGE précédents d'une grande portée.

L'eau de pluie en effet, n'est plus considérée ici comme un élément purement jetable, mais devient une ressource, un élément dont le cycle doit être restauré, alimentant les nappes phréatiques, le sol, le végétal, la biodiversité, la qualité de la vie, etc. Toutes ces choses sont bien décrites pour ce qui est de la GIEP et viennent compléter voire supplanter le maillage pluie. D'une manière générale nous voyons une tentative d'intégrer les Axes d'action les uns aux autres et l'on voit des appels de certaines mesures vers d'autres mesures situées dans d'autres axes d'action. Cet ensemble forme un complexe déjà appréciable.

Notons aussi que nous trouvons appréciable le fait que le PGE ait été ouvert à une forme de participation. Le tableau des apports liés au travail de participation est intéressant et innovant à Bruxelles. Nous pensons que cela doit être confirmé dans le futur, même si nous pensons que la participation ne doit pas être que le fait d'un moment, lors du PGE mais qu'elle peut se faire sur nombre de champs ou de terrains, de manière continue, dans les actions mêmes, dans la durée et pouvant prendre des formes variées. Les enjeux sont multiples comme par exemple ceux de la prise en considération de ce que l'on appelle les coûts environnementaux et sa répercussion sur le prix de l'eau de la nature sur du fonds GIEP, etc.

Par exemple, les EGEB ont contribué dans la phase pré-écriture du PGE en produisant un texte remis à BE mais pour lequel nous n'avons pas reçu de réponses (voir document Futur PGE - Contributions et Réflexions - août 2019).

Si nous réservons un accueil positif à nombre d'éléments contenus dans ce Plan, nous avons toutefois nombre de questions, remarques, propositions, mais aussi des critiques ou des questions de débat, etc.

Le PGE naissant d'une directive européenne sur le bon état écologique des masses d'eau compris au sens étroit du terme écologique/environnemental, nous voyons bien les efforts qu'il tente de faire pour éviter la mise en silo des politiques en la matière, mais sans doute ne peut-il pas éviter complètement des formes de séparations.

Tout d'abord, les masses d'eau en tant que telles ne peuvent être analysées en un bloc. Il y a une différence entre eaux de surfaces et eaux souterraines, même si des liens existent entre ces masses, il faut pouvoir les comprendre en tant qu'elles sont liées à d'autres choses aussi.

Mais il faut aussi pouvoir comprendre l'eau dans sa qualité mais aussi en tant que flux (quantité). Il y a encore l'eau de pluie perçue traditionnellement comme séparée puisqu'elle a été longtemps (et est encore) jetable. Et puis il y a l'eau potable qui nous vient de loin et que les techniques de la potabilisation n'ont rien à voir avec les techniques d'épuration de l'eau, etc. Toutes ces choses doivent pouvoir être analysées séparément et les savoirs doivent exister pour chacune des matières en tant que telles ce qui fait l'objet de nombreux chapitres et de nombreux axes d'action dont les interrelations du coup sont plus difficiles à définir.

Et notamment, la GIEP (avec le maillage pluie) et le maillage bleu (avec le maillage vert), sont perçus comme deux approches transversales majeures qui in fine semblent ne pas trop dialoguer, etc. Disons qu'à la lecture du PGE il nous est difficile de voir les points de jonction, même s'il en existe, alors que la GIEP se différencie du maillage pluie et cet ensemble d'une gestion rationnelle de l'eau. Il y a dès lors nombre de concepts, fort intéressants au demeurant, mais dont on ne voit pas toujours bien la combinaison, la coordination et leurs interdépendances.

Encore une fois nous ne disons pas que ces concepts et ces mesures ne doivent pas exister, et qu'il y a nécessité de travailler mais l'ensemble apparaît comme un ensemble de mesures immenses au total difficiles à s'approprier et un peu éclatées.

C'est qu'il y manque selon nous d'autres éléments essentiels. Plus généralement, il nous apparaît que le PGE a du mal à lier les questions sociales et environnementales. C'est particulièrement perceptible dans certaines des mesures (notamment dans l'axe 4, 5 ou 7). On peut comprendre d'où vient cette difficulté puisque les questions « d'environnement » ont longtemps été traitées séparément des questions sociales dans nos organigrammes institutionnels.

Si on observe heureusement que des choses changent puisque ce PGE aborde de front la question de la précarité hydrique (par exemple) et c'est une évolution positive que nous tenons à souligner, cependant, on sent que la réflexion reste encore fort « ensilotée » (il y a les axes environnementaux et les axes sociaux).

Il serait bon de systématiquement intégrer les questions sociales et environnementales car nous savons qu'il n'y aura pas de bifurcation écologique au sens pragmatique et scientifique s'il n'y a pas en même temps de prise en compte des questions sociales. Et il ne faut pas entendre social ici au sens seulement de précarité/victime, mais au sens où chaque habitant-e de cette ville peut devenir acteur-riche dans la définition de la ville. Le citoyen est une personne que l'on doit sensibiliser certes, mais dans une perspective où il est un partenaire potentiel dans la gestion de son environnement.

La notion de solidarité de bassin versant que nous aimons à utiliser forme une intégration langagière immédiate entre des aspects géographiques tel que le bassin versant et des aspects sociaux, telle que la solidarité. Ces termes intègrent ipso facto une dimension d'objet et une dimension de relation.

Nous avons utilisé le terme de communauté hydrologique, ou de parlement des choses, voire de Nouvelles rivières urbaines tous ces vocables qui associent en un concept un hybride social-environnemental.

On parle encore avec Brusseau Bis de GIEP co-créative.

L'ensemble de ces concepts tentent de réunir non seulement un objet d'étude mais aussi la relation qui les lie avec les humains, le social qui le co-constitue.

Pensons aussi au terme de bien commun...

Les questions environnementales appellent à des formes de prise en charge des éléments en relation qui le composent dont il nous faut prendre soin à tout prix. Qu'il convient souvent de ménager (épargner, préserver, intervenir de façon légère, subtile, sensible) et non d'aménager (transformer lourdement, souvent altérer voire détruire).

Globalement, ce plan de gestion implique des transformations qui pourraient impacter certains écosystèmes. Comme l'indique l'analyse des incidences environnementales, nous espérons que toutes les dispositions seront prises pour veiller à la préservation de ces écosystèmes. Des mesures spécifiques et adaptées devront être prises pour les chantiers prenant en compte le calendrier biologique de la faune et de la flore (période de migration des batraciens, période de nidification, ...), l'usage d'engins adaptés (de préférence légers, n'impactant pas les berges, ...) et des mesures spécifiques dans les cahiers des charges, une sensibilisation et un contrôle des sous-traitants devra être effectués.

Mais surtout, cette prise en charge et ce soin à apporter à nos environnements doit pouvoir être le fait non pas seulement des institutions publiques mais de tout un chacun.

Un bel exemple de ce soin est proposé par les Fée.e.s du Marais (Wiels). Alors que les propriétaires privés négligeaient et abandonnaient ce lieu dans l'attente de réaliser des profits et laissant à l'abandon les cycles de l'eau et du vivant, abdiquant toute responsabilité en la matière. A cet égard, la qualité de l'action-pensée proposée par des habitants-es du voisinage sur ce site mériterait qu'il soit protégé dans sa totalité au titre de l'expérimentation urbaine fondamentale dont il fait l'objet en tant que commun remarquable.

Pour tenter d'y arriver, nous comprenons que BE travaille pour beaucoup sur base de réglementations puisque cette entité n'a pas spécifiquement de responsabilités territoriales (à part la gestion de parcs, d'espaces verts, et de cours d'eau, etc.) et n'a que peu de prises sur les entités ou acteur-riche-s qui agissent sur le territoire. En aucun cas nous pensons qu'il ne faut pas de réglementation contraignante - il en faut et nous y souscrivons. Mais elles créent un système d'obligation - par la contrainte - qui n'est pas à la hauteur de ce que nous entendons par le soin pris aux choses.

Avec Brusseau Bis nous proposons un accompagnement de particuliers qui souhaitent transformer leur parcelle dans une perspective de GIEP. Notre expérience montre que cela rend ces transformations qui peuvent être cadrées par un règlement comme devenant désirable. Ces actions peuvent être collectives et on le voit avec les projets de quartier durables citoyens (inspirons le quartier), cette désirabilité devient commune.

Par ailleurs, dans la perspective proposée par le PGE, il y a l'Etat et la responsabilité individuelle, mais pas ou peu la relation et la mise en commun entre acteurs-rices. Ce faisant et sans s'en rendre compte, le PGE pourrait renforcer une vision disons, pas totalement écologique - puisque cette dernière est la science de la mise en relation entre les choses, entre humains et non humains -, car centrée préférentiellement sur l'individu (parcelle), la science de la compréhension des interdépendances..

De plus en plus de recherches dans le monde s'accordent aujourd'hui pour estimer que le commun devient une nécessité face aux enjeux environnementaux et sociaux. Elinor Ostrom dans "La Gouvernance des biens commune" démontre que cette approche possède toute sa valeur pour préserver nos environnements et nos ressources à l'encontre de visions plus prédatrices et face à une vision dominante.

Par ailleurs, BE et BEE ont lancé une étude sur les communs. (Les EGEB font l'objet de cas d'étude à cet égard et soutiennent une vision pour une Assemblée bruxelloise des communs, qui fait aussi partie de l'étude). Certes il est trop tôt pour déterminer ce que peut apporter cette étude au présent PGE, mais encore une fois, le fonctionnement même au sein de BE semble ne pas tenir en considération ce type d'approche. Cette notion du commun n'apparaît à aucun endroit dans le PGE, et ne formule aucune hypothèse à cet égard.

Au croisement - probablement - de l'environnemental et du social (dans une vision écologique), de ce qui est commun, on aimerait voir plus précisément la notion de territoire, de localité, de situation, même, pouvant regrouper des ensemble de parcelles, privées ou publiques, d'espaces publics, formant des espaces pertinents en termes de gestion de l'eau et du paysage et ce à des échelles diverses.

Ainsi la dimension technique que représente la notion de désimperméabilisation des sols (que, encore une fois, nous approuvons), par exemple, peut masquer une question plus politique qui est la question de la densification, terme qui ne semble pas apparaître dans le PGE. Et donc sans le vouloir la technique une fois encore masque le politique, comme la réponse du bassin d'orage qui a longtemps été systématique a pu masquer le pliage technique sur le social que forme le tout à l'égout lié à l'imperméabilisation effrénée des sols.

Dans nos pratiques nous voyons bien le débat sérieux qui se pose concernant le rapport entre nécessité de conserver des espaces ouverts et densification. On le voit au champ des cailles, à Josaphat, au Marais Wiels et dans tant d'autres lieux symboliques de notre ville. Ce débat ne peut se résoudre par des réglementations sur l'imperméabilisation.

Ce que nous observons d'une manière générale autour de ces questions environnementales, le rôle de l'expert et du technicien reste dominant face aux nécessités de l'appropriation de ces questions par le plus grand nombre de manière individuelle et collective (dans le sens de commun et pas dans le sens de masse) et que le PGE semble ne pas échapper à cet écueil.

D'une manière générale, et accompagnant ce questionnement sur le rapport technique / politique, les questions de sensibilisation des public (citoyens ou autres) sont trop déliées des questions de l'action. La sensibilisation a plus pour objectif d'amener les citoyens à comprendre ce qui est fait et proposé par l'institution publique que de l'amener à participer à l'action de la parcelle au territoire, de manière, disons, co-créative. Si ce n'est la réglementation.

Et avec l'eau, la mise en relation se fait essentiellement par bassins-versants, sous-bassins versants, etc., dans une vision donc territoriale, localisée et située, concrète, dans lesquels on peut comprendre la singularité toujours existante des flux des eaux et de leur mise en relation avec le sol, le végétal, etc.

Certes, il est fait mention de cette notion de bassin versant au niveau de la coordination régionale de la gestion de l'eau. Ce que nous disons c'est que cette gouvernance ne doit pas se faire qu'à cette échelle,

mais à des échelles multiples, intégrant le plus possible l'ensemble des acteurs dans des recherches de visions communes tenant en compte l'écologie et les potentiels du territoire et relativisant les frontières administratives, des parcelles et autres... tout en travaillant avec toutes ces entités.

Ainsi, ces territoires d'action plus spécifiques pourraient prendre en charge des croisements d'axes d'action du PGE afin d'imaginer de manière plus concrète encore les continuités paysagères entre gestion des quantités et gestion de la qualité. Mais plus loin encore, c'est le croisement des plans environnementaux régionaux, voir ceux de la mobilité, etc. qui doivent être pris en considération...

Il est à remarquer à cet égard que le PGE ne mentionne pas ou quasi pas les acteur-rices de la société civile. Il y est fait mention de manière très éparse, ici ou là, mais on ne voit pas vraiment que ces organisations forment une contribution. Nous regrettons que BE ne fasse pas plus mention des collaborations qu'elle tente d'établir pourtant avec un nombre d'associations ou de collectifs qui va croissant et qui font relation avec les populations locales ou des problématiques importantes. Les notions de sciences citoyennes n'apparaissent pas, pas plus que des formes de co-créativités ne soient décrites.

Les EGEB n'ont pas inventé la notion de GIEP qui est une notion décrite internationalement, mais il serait injuste de ne pas voir dans l'action des EGEB une manière d'être précurseurs en la matière pour la RBC, les EGEB ou ce qui les ont fondé apportant savoir et informations depuis 20 ans en la matière et même avant que BE ne travaille sur ses premiers PGE. Les EGEB sont cependant quantité négligeable dans ce PGE, voire inexistantes.

Certains regretteront que le plan ne soit pas contraignant et n'offre pas d'objectifs plus chiffrés et concrets en termes d'amélioration de la qualité de l'eau ou en termes de volumes d'eau. Sur ce point nous comprenons cependant que vu que la gestion de l'eau est tributaire de nombreux autres acteurs et facteurs - notamment la gestion du territoire -, que ceux de la coordination régionale de l'eau (surtout dans une période de transition), où il reste de nombreuses inconnues, que l'on puisse déroger à certains objectifs comme l'indique le chapitre 7.

Certains souhaiteraient, par exemple, que la qualité de l'eau de la Seine ou du Canal atteigne un bon niveau qualitatif, et ce à n'importe quel prix pour 2027. Nous ne sommes pas d'accord avec ceux-là : la fin ne justifie pas tous les moyens. S'il faut construire des infrastructures lourdes à des prix très élevés qui créent d'autres méfaits environnementaux ou sociaux, ce ne serait pas une bonne idée, ce ne serait pas plus juste. Nous voyons les efforts qui sont faits par les opérateurs de l'eau sur les surverses, par exemple avec l'utilisation dynamique des BO ou l'utilisation plus raisonnée des surverses mêmes. Et nous voyons bien aussi les efforts de relier ces pratiques avec le travail de la GIEP et l'on voit bien aussi qu'il faudra du temps.

Mais si l'on peut comprendre qu'il faut du temps aux choses, dès lors à côté de la territorialité, doit être aussi discutée la temporalité. Le PGE n'est pas contraignant et forme un plan révisable tous les 6 ans, nous ne le contestons pas. Mais nous voyons plusieurs difficultés.

Il y a les temps plus courts que ceux du PGE, ainsi certains pensent que le programme de mesure pourrait s'inspirer des Fiches action de l'agenda 21 où les actions sont évaluées à 2 ans et à 6 ans.

Sur une approche de temps plus long que celui de du PGE on peut compter sur les calculs pour mesurer les flux de la GIEP. L'idée serait d'intégrer les temps urbanistiques de la transition vers la GIEP pour mesurer les ruissellements dans la modélisation des BO à venir. Cet aspect est heureusement signifié à l'un ou l'autre endroit du PGE, le programme de construction des BO devant tenir compte du potentiel de développement réel de la GIEP. Mais nous ne voyons pas la durée préconisée. Le temps urbanistique du développement de la GIEP ne devrait-il pas être de dix dans cette base de calculs ?

Nous ne voyons donc pas ce qui objective quelque peu cette articulation temps de la transition / volume déconnexion des eaux d'égout / modélisation du BO. Pourtant des budgets sont d'ores et déjà alloués pour la construction des BO alors que nous ne voyons pas a priori les "équations" qui feraient le ratio du volume GIEP / volume par BO.

Ce qui pose des questions de coordination en termes de temporalités plus spécifiques que nous pouvons parfaitement comprendre, mais il serait utile et plus juste de rendre compte de la manière dont les choses ont été estimées.

Par exemple, l'étude pour le BO du Molenbeek a commencé. Mais nous supposons que les volumes d'eau déconnectés ne sont pas encore estimés, l'étude étant en cours et devant tenir compte de la GIEP à dix ans. D'où viennent les estimations budgétaires pour ce BO ?

Par ailleurs, nous sommes étonnés qu'à Tenreuken, au sein d'une des communes les plus en capacité de mener un programme de GIEP en RBC vu la nature de ses sols, le BO conçu sur des calculs dépassés, ait reçu son permis d'urbanisme alors que par ailleurs de manière quasi contemporaine en termes urbanistique (à un an près) BE y fait une étude sur la désimpermeabilisation des sols qui montrera quasi sûrement, comme à Forest que la déconnexion des eaux de pluie de l'égout y est potentiellement très forte.

Par ailleurs un PGE d'une durée de 6 ans ne permet que de prendre des mesures à court/moyen terme et empêche la réflexion, l'anticipation, peut-être planification, et surtout l'ouverture de l'imaginaire à plus long terme, à des mesures qui pourraient, elles, contribuer non seulement à améliorer, les choses mais à les rendre plus désirables.

Avec Brusseau, lorsque nous avons montré publiquement le résultat paysager de nos travaux, ceux-ci apportaient une réelle plus-value paysagère qui avait rendu très sensible le public nombreux présent à cette occasion. A la fin de la présentation un échevin s'est vite levé pour exprimer à l'assemblée présente qu'il ne serait pas possible de réaliser tout cela. . Nous n'avons pas eu la présence d'esprit de lui demander dans quelle temporalité cela devait se faire... Il pensait sans doute à la durée de son mandat, ce qui était vrai. Mais le temps urbain peut être largement plus long que celui-là !

Il semble dès lors que pour répondre à des enjeux aussi considérables qui sont à la Région ce que le réchauffement climatique est à la planète, qu'un autre horizon - celui de 2050 - soit nécessaire si la Région veut anticiper de véritables mesures à long terme qui elles permettront d'atteindre durablement les objectifs de qualité de nos rivières et du canal. Un horizon qui pourrait aussi donner une vision plus cohérente et saisissable de la réalité et surtout, là encore plus désirable.

Imaginons dès lors des pratiques là aussi participatives qui permettent de dessiner des scénarios du paysage qui dépassent le temps des mandatures ou des réalisations de projets spécifiques.

Mais comment mettre en œuvre tout cela ? Pour certains, la question qui se pose est de savoir si l'on est capable de financer ces actions territorialisées, médiatisées par une société civile ou d'une autre manière, par des formes de médiation à instaurer permettant d'élaborer des visions communes et co-créatives dans des territoires pertinents. Il ne faudrait pas que ces formes de médiation ou de coordinations reviennent à un coût plus élevé que la résolution des problèmes en tant que tels.

Nous opposerons à ce regard et, à la suite de ce qui est d'ailleurs signifié dans le PGE, que la gestion décentralisée de l'eau est moins onéreuse que la gestion classique. Mais surtout, cette gestion à partir de l'aménagement du territoire offre une assiette de financement beaucoup plus large, puisque chaque acteur-riche responsable d'une parcelle, petite ou grande, doit intervenir : les "responsabilités sont connues" il est écrit dans le PGE.

Ainsi l'assiette contributive de la GIEP est considérable et surtout puisque chaque propriétaire ou gestionnaire aura à financer sa part, sans passer par le truchement du prix de l'eau. A cet égard, l'impôt général est plus juste que le financement par la facture adressée au "client" de la consommation de l'eau. D'aucuns diront même qu'une gestion intégrée, au territoire peut être bénéficiaire.

C'est ce que propose en termes expérimental Brusseau Bis. Certes l'expérimentation n'est pas terminée et il est probable que trois ans soient insuffisants pour finaliser cette expérimentation - et nous percevons la difficulté de mettre en place ce type d'approche. Mais nous fondons l'hypothèse avec des outils bien rôdés, un partage de connaissance voulu, une

contribution collective acceptées, l'approche territoriale, moins chère et apportant d'autres bénéfices sociaux ou environnementaux peut générer les moyens de sa facilitation (coordinations très locales pour des actions communes).

On voit que les aspects économiques innovants sont avancés dans le PGE - nous nous en réjouissons. La principale innovation en la matière serait la création d'un fonds GIEP qui serait géré par Vivaqua sur la base d'une taxe ou d'un impôt sur les sols imperméables. Cette proposition est éminemment intéressante; mais ouvre un champ de questions considérable.

Tout d'abord, il y aurait là comme un retournement de l'histoire. L'expertise technique de Vivaqua qui, face aux questions d'inondations aura été traditionnellement de répondre en termes de solution essentiellement technique par les BO à partir du regard tuyautaire, devra réorienter son regard et celui de ces dernières (ses membres actifs), vers l'aménagement des surfaces, la désimperméabilisation des sols, etc. C'est une bifurcation notable dont nous prenons acte avec intérêt.

Nous avons pu accompagner les premiers pas de Vivaqua dans une approche de la gestion de l'eau en termes d'aménagement du territoire avec le Cognassier. Avec les EGEB, nous avons pu côtoyer Vivaqua et apprendre à travailler ensemble, avec la commune de Berchem et BE aussi.

Ainsi, les mesures telles que les BO font partie aujourd'hui des pratiques de résilience face au réchauffement climatique si bien sûr elles sont combinées à la GIEP et à d'autres. Ainsi donc c'est la panoplie des mesures qui compte et nous dirons pour autant que ce soit dans une véritable dynamique dialogique.

Il est intéressant de rappeler qu'historiquement la recherche Brusseau est née d'une proposition de résilience du territoire face aux inondations par la création de ce que nous appelons les communautés hydrologiques. Ces communautés sont des espaces de dialogues intégrant habitant-es et scientifiques-techniciens. L'idée devrait continuer d'exister afin de préserver le débat entre toutes les parties, entre les faits scientifiques et les valeurs... Mais ce type de débat ne peut se faire que dans de situations concrètes territorialement localisées ou situées. Il n'y a pas de généralités en la matière. Or le plan de gestion semble éliminer ces dynamiques dialogiques.

Nous sommes plus circonspects quant à la taxe sur l'imperméabilisation des sols, nous nous en expliquerons plus bas. L'enjeu est intéressant et pourrait à première vue participer d'une plus grande justice sociale, mais l'analyse doit être faite avec circonspection.

Dans le giron des questions économiques, nous ne voyons pas dans le PGE tous les enjeux d'emploi, de formation, etc. liés au développement de ces nouvelles pratiques. Là aussi nous ne pouvons incriminer des auteurs du PGE, qui se trouvent loin des politiques régionales en la matière. Mais ce n'est pas le cas de nos collectifs citoyens confrontés à ces questions régulièrement.

L'étude Aquatopia un peu oubliée, coordonnée par les EGEB et réalisée par Architecture et Climat (UCL) et financée par BE dans le cadre l'Action emploi environnement - axe Eau avait pu montrer qu'une politique de gestion de l'eau territorialisée permettait de générer de l'emploi sur de multiples niveaux.

Si l'on considère en outre que la GIEP a pour objectif également la valorisation de la biodiversité, la recharge des nappes phréatiques et, ce faisant, l'amélioration de la qualité de l'eau, du cadre de vie, etc., il reste qu'au total, le calcul économique du rapport coûts - bénéfices entre gestion classique et gestion intégrée (et autre des eaux) en y intégrant les externalités positives et négatives (disons à 20 ou 30 ans) n'est pas connu et nous ne voyons pas le PGE en mesure de le connaître.

BEE a lancé une politique intéressante en matière économique autour de la théorie du Donut. Les modalités de mise en place de cette pratique ne sont pas si compliquées et pourrait donner une matière à réflexion très intéressante. Nous ne comprendrions pas qu'une telle pratique ne soit pas proposée notamment dans un rapport et comparatif entre la GIEP et la gestion va-ton dire classique de l'eau.

Il reste néanmoins que cet enjeu économique considérable se discute trop en chambre fermée, permettez-nous de le dire ainsi. L'ouverture de ces questions doit se faire avec l'ensemble des aménageurs du territoire, avec des visions prospectives et stratégiques de la ville y intégrant les questions de l'emploi et du social, et nous pensons en outre que l'importance est telle que cela devrait également intégrer une participation citoyenne forte selon des modalités certes à inventer.

Nous appelons à une conférence sur l'économie de l'eau qui intègre toutes ces dimensions. Les EGEB sont nés d'un appel similaire, il y a plus de dix ans, en proposant une vision éco-systémique de la gestion de l'eau et en bien commun. Le chemin dans une telle perspective reste laborieux, mais il doit passer par un regard économique d'une telle approche, qui devra toucher tous les bruxellois, en termes de financement mais aussi en termes de pratiques sociales et de techniques.

Le PGE, face à ces pratiques, laisse percevoir un hiatus conceptuel qui nous pose un problème. Si la GIEP est définie essentiellement à partir d'une action à la parcelle, n'intégrant pas dès lors des formes de gestion communes et des approches différenciées telles que le stockage et la réutilisation de l'eau de pluie, l'utilisation par parties de systèmes plus séparatifs (partiels), le renvoi vers des exutoires autres que le sol même, mais un renforcement du drainage et pourquoi pas une vision, en renforcement du maillage bleu à plus long terme, sans oublier le rapport entre quantité d'eau à gérer et qualité, etc., alors il nous manque un concept qui puisse combiner tous ses éléments entre eux dans une vision qui les mette en dialogue constant dans une vision complexe et située.

Ne devrions nous pas imaginer un concepteur plus intégrateur comme par exemple le concept de gestion INTEGRALE des eaux. Une telle vision intégrale et donc fondée sur des pratiques écologiques (mise en relation) ne peut se penser que sur des aspects territoriaux définis et pertinents en termes de gestion de l'eau. Avec les EGEB et Brusseau nous proposons la notion de parlement des choses, mettant en dialogue et relation les choses entre elles, humains et non humains, etc.

Un autre concept que nous apprécions, mais nous pose tout de même des questions est celui de ville éponge. Nous en parlons plus bas.

Nous lui préférons la notion de ville sensible à l'eau, certes moins métaphorique, mais les métaphores sont aussi risquées. Veut on vivre dans une ville constamment mouillée, sans drainage ?

Nous voulons insister sur une dernière chose. La notion d'expérimentation. Il ne semble pas qu'il y soit fait mention dans le PGE. Il y a bien la notion de projets pilotes reprise à l'Axe 5, mais à notre sens de manière limitée et avec des budgets somme toute assez faibles.

Nous pensons que ces actions pilotes pourraient trouver plus de places dans la politique de gestion de l'eau et du paysage en renforçant des visions territorialisées et en renforçant localement des formes de coordination permettant de créer des visions communes autour d'une gestion **intégrale** de l'eau et dès lors de ne pas laisser la politique d'Innovation de la RBC dans un silo, mais de l'intégrer dans les politiques thématiques classiques...

L'axe d'action 8 est joli, il parle de partage de connaissance. Cet axe fait la part belle au partage de connaissances inter institutionnel (international, interrégional, intrarégional, etc.) Mais on n'y voit pas le partage de connaissance avec les populations qui vivent sur le territoire, cet aspect est quasi inexistant.

Nous proposons dès lors de définir quelques territoires d'action ou l'expérimentation initiée par Brusseau Bis où nous mettrions en œuvre une facilitation territoriale et commune de la gestion Intégrale de l'eau en ce y compris la GIEP ;-), dans une perspective co-créative.

Ces territoires d'action devraient être définis en fonction d'enjeux très clairs : tels qu'inondations et construction de bassin d'orages, déversoirs d'orage, etc., où enjeux quantitatifs et qualitatifs se rejoignent. Il y aurait une mise en dialogue de toutes parties.

Canal-it Up avait proposé quelque chose de l'ordre d'un Bouwmester pour l'eau. Nous pensons à quelque chose d'autre, de plus complexe. Il faudrait plutôt s'inspirer des contrats de rivière, ou à un assemblage d'institutions en tout cas quelque chose qui permette de créer des espaces de dialogues.

II - Analyse du PGE - Axe par Axe

Axe 1 : Amélioration de la qualité des eaux de surface

Remarques générales

Nous voyons l'importance du travail réalisé et à accomplir dans une ville qui a oublié de penser ses eaux pendant les décennies de la modernité. Le nombre de mesures proposées est considérable, il est le fruit - on le voit bien - d'un gros travail de documentation et de recherche.

La mise à ciel ouvert des cours d'eau est une bonne chose et nous y souscrivons pour toutes les bonnes raisons indiquées dans le PGE, où l'on voit clairement que des mesures prises pour améliorer la morphologie et la visibilité des cours d'eau améliore aussi la résilience face au climat et apporte des aménités diverses. Nous souscrivons également à l'idée que ce développement puisse se faire en fonction d'opportunités diverses dont on ne peut nécessairement connaître longtemps à l'avance. Un tel plan doit être en mouvement. Il faudrait d'ailleurs appeler cela plan-mouvement.

Inversement, chaque mesure prisé isolément ici ou là, 100 m de berges restaurées ici, 200 mètres de rivières réouvertes là ne donne pas une vision de plus long terme et donne une vision très parcellaire, disons un peu éclatée.

"Aucune des trois masses d'eau de surface n'atteint globalement le bon état, comme l'indique le Tableau 5.14." La Senne est fortement impactée avec entre 66 à 87 chutes d'oxygène par an qui ont ainsi été observées entre 2013 et 2016 provoquées principalement par les surverses dues aux déversoirs d'orage. *"Bien que la Woluwe et le Canal obtiennent, respectivement, un potentiel écologique médiocre et moyen, le mauvais état chimique décline systématiquement l'état global des 3 masses d'eau, que l'on considère ou non les substances omniprésentes."* Et l'on ne pourra atteindre une qualité suffisante pour la fin de ce PGE, en 2027, ce qui fait partie des demandes de dérogation du chapitre 7. Comme dit plus haut, nous comprenons cette dérogation et nous savons les opérateurs de l'eau soucieux de cet objectif de qualité qui pour beaucoup est lié aux déversoirs dit d'orage

Certains pensent que le terme de déversoir d'orage serait injustifié puisque même une pluie secondaire peut provoquer des surverses d'eaux usées dans la Senne. On pourrait parler de déversoir de pluie pour mieux correspondre à la réalité.

Concernant ces déversoirs d'orage d'aucuns penseront qu'il suffirait de rajouter des bassins d'orage en amont et de les multiplier pour éviter le problème.

Les raisons du BO de Tenreuken sont en partie liées à cette question du déversement d'eau d'égouts dans la Woluwe. Mais certains estiment que cela devrait se multiplier ailleurs.

Nous ne sommes pas de ceux-là et nous pensons que les actions très techniques tant sur les déversoirs d'orage par Vivaqua que sur les BO dynamiques par Hydria sont encourageants. Nous voyons avec intérêt le projet d'expérimentation qui se fait dans la vallée du Maelbeek et nous serons très attentifs au retour d'expérience en la matière, dont le budget somme toute est conséquent.

Il est fait référence dans cet axe 1 à la GIEP axe 5 qui pourrait limiter les surverses. Il s'agit de tenir en compte des mesures d'ordre très différents dans une vision très coordonnée, ce que la coordination régionale propose. Nous pensons cependant que cette échelle de coordination reste trop éloignée. Il faut des formes de coordination et de gouvernance plus serrées encore, avec des connaissances plus fines du territoire. Nous en reparlerons plus loin.

De PGE en PGE, les objectifs d'une bonne qualité de l'eau sont repoussés et notamment pour la Senne. On peut le comprendre vu que cette masse d'eau est petite face à la taille de la population qui impacte notre modeste rivière. C'est le troisième PGE que nous vivons et on retrouve les mêmes dérogations sur la qualité de l'eau...

Autrement dit, l'amélioration de la qualité des masses d'eau prendra encore des années avant de devenir plus substantielle. Et l'idée de voir plus loin dans une vision plus charpentée pourrait être préconisée.

Lors de la rencontre organisée par Canal-it Up, mettant en comparaison les expériences de Londres, Copenhague et Paris, on voit la nécessité de penser à plus long terme. Certes les modalités de cette vision de long terme se fondent sur des visions radicalement opposées, notamment entre Londres (tout tuyautaire) et Copenhague (nature based solutions), mais des visions toutefois qui dépassent en termes d'échéances largement la durée du PGE et dont on n'ose imaginer les budget, si l'on considère les nôtres.

Autrement dit encore, ne pourrait-on pas faire l'exercice de se donner des visions de plus long terme sur des territoires pertinents. Prenons le cas du Maelbeek où se vivent encore des inondations de caves malgré un collecteur élargi placé dans les années 90, puis un bassin d'orage au début des années 2000.

Un bon exemple est le déversoir de l'Ancien Maelbeek dans la Senne. Pour ce cas spécifique, Peut-être au fil des décennies la GIEP, au fil des Permis d'urbanisme et des Permis d'environnement accordés sous réserve de stocker les EP in situ, permettra-t-elle d'améliorer lentement la situation. Mais la proportion de PU et de PE accordés chaque année est beaucoup trop faible pour atteindre des résultats significatifs, même à un horizon 2050. Et la responsabilité n'est du coup mise que sur les citoyens, les OIP et la gestion individuelle de leur parcelle. (qu'elle soit privée, publique ou non cadastrée comme c'est le cas pour les voiries).

Aucune action n'est prévue, aucune réflexion dans ce PGE ne semble entamée pour dissocier les eaux pluviales des eaux usées du bassin versant du Maelbeek, alors que cette solution là pourrait avoir beaucoup plus d'impact à moyen terme sur la qualité des eaux de la Senne... Sans planifier cela, sans PGE à un horizon 2050, ce maillages pluie qui pourrait faire renaître le Maelbeek risque de ne jamais voir le jour.

Ne pourrait-on étudier avec tous les opérateurs publics et aménageurs du territoire, la création d'un nouveau Maelbeek qui permettra à long terme de reprendre non seulement les eaux de source historiques du maelbeek, les eaux de nappe et également les eaux pluviales relativement facilement déconnectables et non infiltrables de ce bassin versant aujourd'hui ignoré dans ce PGE. Il manque à ce vallon un exutoire... qui ne soit pas seulement le sol.

Nous ne demandons pas la création de ce nouveau Maelbeek dans le cadre de ce PGE, mais de le planifier et de saisir les opportunités urbanistiques année après année pour le restaurer parfois de manière visible et paysagère, parfois de manière plus souterraine, en récupérant par partie le pertuis historique ? Une analyse plus fine pourrait permettre la planification à moyen terme de ce nouveau Maelbeek et de répondre aux objectifs qualitatifs de l'Europe concernant l'état des cours d'eau tout en répondant aux problèmes de caves inondées, de questions climatiques, de biodiversité, etc.

Un tel exemple forme un assemblage complexe entre les différents grands axes d'action du PGE : Axe 1, Axe 2, Axe 5, Axe 6, etc., qui peuvent et doivent dialoguer sur base de territoires concrets.

Il apparaît par ailleurs que les pièces d'eau périphériques, les étangs entrent de plein pied dans le PGE, moins en ce qui concerne la qualité des masses d'eau que dans le cadre de l'amélioration du cadre de vie, en axe 6.

Remarques particulières

M 1.1. - Remettre à ciel ouvert le réseau hydrographique

La remise à ciel ouvert du réseau hydrographique est un point essentiel pour des raisons évidentes de qualité de l'eau, des biotopes, des continuités biologiques et le maillage de la biodiversité, mais aussi de continuités paysagères et donc dans un rapport sensible et poétique au monde oserons-nous dire.

Mais comme nous l'indiquions plus haut, nous voyons dans le cadre du plan et donc d'une temporalité de moyen terme, des mesures éparées un peu plic - ploc, en fonction des opportunités. Peut-être n'avons nous pas suffisamment bien lu le PGE et que des visions de plus long terme sont clairement exprimées en d'autres endroits, mais en tout cas la vision plus lointaine de ces mesures, vers quoi elles nous mènent dans des perspectives temporelles qui dépassent les durées d'un PGE voir deux ou trois semble manquer, nous pensons important de construire ces regards de long terme qui nous concernent tous.

Une autre question se pose, dans des situations plus compliquées où le cours d'eau a complètement disparu de nos regards, qu'appelle-t-on remettre à ciel ouvert le réseau hydrographique. Ou plutôt est-il ne serait ce que pensable d'ouvrir les imaginaires à cela à la recréation de cours d'eau perdus ?

Rue Gray, encore elle, nous avons eu des discussions épiques entre les acteurs habitants-es ou non pour tenter d'y voir plus clair, sur la nature de ce qui circule en sous-sol. Pour certains la rivière circule encore, il faut bien que l'eau s'en aille, même si elle est mêlée aux égouts, cela reste la rivière. Pour d'autres une fois que de l'eau claire est mêlée aux égouts alors elle est égout. Pour d'autres encore, les eaux qui circulent dans la nappe alluviale sont le ruisseau...

Une chose semble désirée dans cette situation, c'est une capacité de drainage avec pourquoi pas une visibilité donnée à cette eau qui s'en va vers ailleurs, avec son potentiel végétal voisin.

- La **mise à ciel ouvert de la Senne sur Schaerbeek-Formation** est reprise dans les objectifs de ce plan de gestion de l'eau et l'on peut s'en réjouir avec déjà un objectif de 2027. Si elle a sa place au sein de ce PGE, il faudrait pouvoir mieux signifier ce qui est attendu au terme de ce plan de six ans tout en donnant des indications à plus long terme avec les temporalités potentielles de sa mise en place. Nous pensons que cette mesure du plan de gestion sur cette zone doit viser surtout la mise en place d'une collaboration entre toutes les parties prenantes. Cette réserve foncière appartenant à Infrabel devrait passer dans le giron régional. Nous comprenons toutefois la complexité de la situation.

Cette zone devrait faire l'objet d'une définition ouverte à nombre d'acteurs concernés - scientifiques, naturalistes, monde entrepreneurial, associations diverses, outre les institutions publiques afin de définir sa programmation future. L'ouverture de la Senne à ciel ouvert qui est une excellente idée pourrait être l'un des éléments liant l'ensemble de cet espace, en renforçant le réseau hydrographique qui le traverse et pas seulement la Senne.

- Les **mesures qui visent spécifiquement la Vallée de la Woluwe** (1.1.7 à 1.1.10), vallée structurante située dans le « territoire/zone » d'un PAD.

Comment ces mesures vont-elles s'inscrire et s'imbriquer avec le PAD Herman Debroux ? Plus généralement voilà un outil urbanistique qui pourrait d'emblée dans sa constitution intégrer des outils de gestion de l'eau.

C'est ce qu'avec Brusseau Bis nous tentons de faire et pas seulement avec les PAD, mais aussi avec les Contrats de rénovation urbaine ou les Contrats de quartier durables.

M 1.2. - Améliorer la qualité des berges et des lits du réseau hydrographique, créer des méandres et aménager des zones propices au développement de la faune et de la flore aquatiques

Nous sommes en plein accord avec cela. Et surtout de viser la déminéralisation et la végétalisation concernant les berges, afin d'éviter de se retrouver uniquement avec des radeaux et des îles flottantes.

- **Mesures spécifiques liées au Canal (1.2.20 —> 1.2.25)** Ces mesures visent principalement l'installation des îles flottantes sauf le bassin de batelage. Restreindre les objectifs aux îles flottantes sur le Canal est questionnant au vu des objectifs importants que ce PGE poursuit et sachant qu'une analyse importante a déjà été faite au travers du BKP (<https://perspective.brussels/fr/projets/territoire-du-canal/beeldkwaliteitsplan>). Celle-ci pourrait être approfondie pour jouer un rôle par rapport à l'eau, sa qualité, son rôle dans la ville, etc ... Pourtant le BKP est bien cité dans ce PGE (M 5.1 - Intégrer la GiEP dans les outils de l'aménagement du territoire - 5.1.11 Veiller à la bonne mise en œuvre des principes de gestion de l'eau édictés dans le BKP) mais pas en lien avec les berges.

Nous pensons qu'il faut pouvoir utiliser le BKP dans le cadre de l'Axe 1, le long du canal et pas seulement dans le cadre de l'Axe 5 sur l'infiltration.

M 1.3. - Supprimer les obstacles à la libre circulation des poissons

Il est en effet important de mettre en place des mesures spécifiques aux poissons, le PGE indiquant clairement que la partie de la faune la plus affectée dans les cours d'eau étant celle des poissons. Nous pensons qu'il y aurait lieu de lier avec plus de force rénovation des berges et diminution des obstacles pour les poissons.

M 1.4. Lutter contre les espèces exotiques envahissantes qui portent atteinte ou présentent un risque pour le bon potentiel écologique des masses d'eau de surface

La façon dont le PGE présente les EEE est chevillée aux normes édictées par les directives européennes et les instances internationales prescriptrices de normes (UICN). C'est bien sûr attendu et exigé de la part d'une agence institutionnelle de l'environnement mais en même temps cela ne cesse d'interroger les citoyens qui ne comprennent pas toujours pourquoi éradiquer une espèce serait une quête environnementale légitime.

Ces normes en réalité renvoient à une linéarité des relations entre espèces et à la dynamique des milieux ; elles se contentent de lister des espèces à « éradiquer », « contrôler », « confiner » et leur appliquent à toutes des propriétés intrinsèques « d'invasion ». La littérature scientifique est pourtant beaucoup plus nuancée et pleine de controverses face aux effets de l'arrivée ou de la présence de ces espèces dans nos milieux. Elle montre en tout cas de plus en plus que certaines d'entre elles ont parfois des effets bénéfiques sur les milieux ou que le stade « invasif » n'a qu'un temps, mais plus fondamentalement que l'état du milieu dans lequel elles arrivent est une clé à la compréhension de leur comportement. La fameuse renouée du Japon (*Fallopia japonica*) est connue en Europe depuis le 19^e siècle mais elle n'est devenue « envahissante » qu'à la fin du 20^e siècle. Comprendre *pourquoi* force à s'intéresser au milieu récepteur plutôt qu'à la plante elle-même uniquement. Cela permet de faire de l'écologie (science des relations au sein du vivant) plutôt que de la gestion de « choses ». A la lumière de ces études nuancées, il apparaît dommage que le PGE consacre tant de moyens (330 000€) à l'éradication et au confinement plutôt qu'à l'étude des écologies des milieux récepteurs (situations) ou aux moyens d'agir sur ceux-ci pour qu'ils ne soient pas favorables à la pullulation de certaines espèces.

Autrement dit, aux côtés de certaines réglementations parfois nécessaires, les choses doivent également se comprendre au regard de situations à observer en détail et avec de manière concrètes.

M 1.4.3 - Mise en place d'une stratégie de surveillance des EEE liées à l'eau et de signalement précoce (early warning) de l'apparition de nouvelles espèces - pp.443.

Il est fait référence à l'usage de observations.be dans cette dynamique. Ce site est mis en place et géré par Natagora et Natuurpunt et est basé sur les sciences participatives. Deux acteurs associatifs qui ne

sont toutefois pas indiqués dans les pilotes pour autant et aucun budget n'est prévu pour cette mesure...

M 1.15 - Mettre en œuvre à l'échelle régionale les plans d'action visant des substances polluantes, émergentes ou non

Cette mesure annonce un volet de sensibilisation et d'information, qui ne transparait pas clairement dans la mise en œuvre, Il annonce notamment des mesures de sensibilisation/formation à la réduction des pesticides. Quid de la formation du personnel ouvrier, de sensibilisations au sein des filières de formation professionnelles ? (Voir mesure 5.3/ et réflexions à propos de l'axe 2)

Dans nos observations de terrain, nous voyons souvent les gardiens de parc et autres, notamment avec le projet SmartWater où ces derniers semblent ne pas pouvoir expliquer aux publics certains tenants et aboutissants sur ces questions, même sur des sujets simples.

M 1.26 - Identifier les opportunités de connexion au réseau hydrographique des eaux claires actuellement perdues par temps sec dans le réseau d'égouttage et définir un débit minimum écologique et une hauteur d'eau minimale pour les masses d'eau

Reconnecter les sources d'eau de pluie au réseau hydrographique dont de nombreuses s'en vont vers les égouts est une évidente nécessité. Qui n'y souscrit pas ? Il n'est pas normal que les eaux pluviales ou de source qui ne peuvent s'infiltrer dans un bassin versant, soient condamnées à surcharger les égouts et provoquer des surverses dans le réseau hydrographique ou saturer la station dépuratin... On est tous-tes d'accord.

Le travail de repérage des sources à cet égard de Coordination Senne est remarquable. (C'est une des rares associations nommée dans le PGE). Nous ne sommes pas sûrs de voir le nombre de sources qui pourraient ainsi faire l'objet d'une redirection vers le réseau hydrographique à Bruxelles, mais nous voyons bien qu'il s'agit là d'un travail de longue haleine qui pourrait être planifié.

De plus, le simple fait de reconstituer une amorce de réseau hydrographique à partir de ces sources et de les reconnecter à un exutoire plus large, donne envie de mieux faire et de remettre l'eau à la surface et de se connecter. Nous pensons que ces systèmes rendus visibles donnent une vision et une dynamique d'ensemble, qui là encore ne peut être rendue effective que par des assemblages complexes.

Le cas du Calvaire - Il nous semble que le cas du ruisseau issu de la source du Calvaire est exemplaire à cet égard. L'idée de valoriser de source vient d'une réflexion commune entre les comités locaux qui protégeaient la source du calvaire mais qui voyaient l'eau partir vers l'égout et des EGEB évoquaient la notion de NRU. L'idée a été de créer un nouveau ruisseau passant au travers des nombreuses actions de promoteurs immobiliers se situant sur le parcours de ce potentiel ruisseau. Avec la commune de Forest et BE, ils ont été rencontrés ainsi qu'Infrabel et Hydria pour mettre bout à bout des sections de ce ruisseau en gestation, une sorte de réseau séparatif à ciel ouvert ou non en fonction du potentiel des lieux traversés.

Si tant le résultat paysager que l'aventure commune ne sont pas à la hauteur des attentes, il reste néanmoins que le procédé ouvert aux citoyens, entrepreneurs, acteurs institutionnels divers, etc. a pu porter des fruits et peut être répété, en l'améliorant et en demandant aux communes une certaine cohérence en la matière.

Le cas du Cognassier - Il est aussi très intéressant. L'idée ici vient d'un responsable de l'administration de Berchem en lien avec les EGEB aussi. L'idée était de créer un élément de maillage par un chemin d'eau pouvant recueillir des trop plein provenant de divers lieux mais aussi de pouvoir ramener l'eau d'une source (située en Région Flamande, mais dont les eaux coulent vers l'égout (encore actuellement). Le chemin d'eau du Cognassier permet de ne pas hypothéquer l'avenir en la matière.

Sur ce point nous avons un controverse avec BE. Ces projets de NRU ne sont donc pas que des projets de « tuyauterie », mais surtout une manière de considérer le cycle de l'eau dans son entièreté, de contribuer à la qualité des eaux du réseau hydrographiques, et source de nombreuses opportunités paysagères pour le présent et le futur... avec des connexions potentielles et même des ressources pour l'infiltration.

Nous pensons que la Région doit prendre des mesures pour gérer ces eaux-là et imaginer une stratégie efficace à cette fin, avec une planification qui dépasse les 6 ans l'actuel PGE, mais qui s'ouvre à une temporalité plus grande. Ce sont des processus où l'imaginaire doit être convoqué. Mais nous ne pensons pas seulement à l'imaginaire des experts et administrations, mais celui des habitants de cette ville qui doivent pouvoir entrer dans ces aventures, non pas seulement en tant que spectateurs, mais aussi en tant qu'acteurs. Ce sont des aventures communes qui permettent aux habitants... d'habiter vraiment leur ville à davantage valorisé et reproduire.

Mais ces eaux de source ne sont-elles pas des eaux qui se sont infiltrées en amont ou qui s'infiltrèrent tout au long du parcours et in fine de tout le cycle de l'eau. Il faut tenir compte aussi de l'infiltration, de l'évapotranspiration, du stockage d'une partie de ces eaux et du fait qu'une partie de ces eaux pluviales ira tout de même dans l'égout, mais même soustraire 1/3 de ce volume d'eaux usées de la Senne restera extrêmement intéressant pour améliorer la qualité des eaux de celle-ci... etc.

Les eaux d'exhaure entrent aussi dans le PGE et c'est une excellente chose. Cette approche qui a été proposée en RBC par Open source (mais nous ne voyons pas que cette association ait été nommée dans le PGE, sous réserve d'erreur de notre part), est une idée intelligente. Nous souscrivons à une telle approche qui montre par définition que l'eau ne peut pas être réinfiltrée à l'endroit d'où on la sort !-).

Cette problématique est due au fait que nous avons perdu nos exutoires naturels proches... Aujourd'hui, on cherche en vain des camions pour ramener ces eaux vers d'autres lieux pour stocker l'eau afin de d'arroser les arbres dans les voiries, etc. Autrement dit, l'énergie gravitaire est remplacée par de l'énergie thermique et un bilan de cet aspect devrait être tenu compte.

Il serait plus utile de la rejeter donc vers l'exutoire naturel le plus proche.

Axe 2 : Assurer une gestion qualitative et quantitative des eaux souterraines

Remarques générales

Nous n'avons pas pu aborder cet axe avec autant de précisions que certains autres. Nous nous donnons ici une grille d'analyse d'un autre type. Ainsi, nous observons que sept mesures ont trait au renforcement de la connaissance (M 2.1, M 2.11, M 2.5, M 2.8, M 2.12, M 2.14, M 2.15), sept touchent à un volet réglementaire et répressif (M 2.2, M 2.4, M 2.6, 2.7, M 2.9, M 2.10, M 2.13). Une seule mesure comprend un volet de sensibilisation (M.2.5.).

Ce simple rappel très schématique nous paraît pourtant assez intéressant pour - peut-être - caractériser certains aspects du PGE. Il y a énormément de recherche de connaissance et nous le saluons. Il y a l'Etat qui réglemente ou punit, ce qui est également nécessaire. Et le citoyen doit comprendre ce qui est fait, il doit être sensibilisé. Il semble peu appelé à contribuer à participer plus avant dans l'aventure.

Ici comme ailleurs, un tel travail de conscientisation, sensibilisation est certes bien nécessaire. Mais comment faire du citoyen un partenaire, un acteur assez faible.

Il est nécessaire de ménager les sols, d'éviter toute pratique susceptible de le polluer avec le risque de polluer les nappes souterraines. Il est tout aussi nécessaire, en région bruxelloise comme partout ailleurs, au vu des crises systémiques que nous connaissons (climat, biodiversité, etc.), de limiter la minéralisation des sols - nous y revenons dans les commentaires à l'axe 5.

Sur les aspects de recherche, (à propos de la mesure 2.8) Il importe de poursuivre la recherche sur le potentiel de technologies de basse intensité permettant de dépolluer les sols, et donc de limiter les risques de migration des pollutions vers les nappes souterraines. Ces techniques de basse intensité sont susceptibles d'être mises en oeuvre par les habitants eux-mêmes.

Remarquons que sauf erreur de notre part, il est peu question, dans le PGE, de phytoremédiation et de bio-remédiation, pourtant expérimentée en d'autres contrées...

- soutenir aussi la recherche d'alternatives aux substances organochlorées (par exemple dans les lavoirs : faisabilité économique, ergonomie, compréhension et acceptation par les équipes...) - en lien avec la mesure 1.15 ?

Nous nous étonnons de ne pas voir de prise en considération des nappes alluviales dans le descriptif des différentes nappes d'eau souterraines. Or ces eaux sont bien présentes, dans des zones souvent très densément urbanisées. Les friches situées en fonds de vallées se transforment volontiers en zone humide, parfois d'une grande qualité paysagère et présentant un haut potentiel biologique. A d'autres moments, elles s'infiltrent dans les caves des habitations, et sont sources d'inquiétudes. En bref, nous comprenons difficilement qu'elles n'existent pas dans les définitions de base du PGE et qu'aucune mesure n'y soit consacrée, si ce n'est celle visant à récupérer les eaux de rabattement e nappes en cas de chantier.

Parler du sous sol, c'est parler du sol... au même titre que l'infiltration. Les chemins se croisent et la question de l'intégration dans le PRAS du rapport à la gestion de l'eau nous apparaît d'une grande importance.

Comment le sera-t-il dans l'objectif de protéger les zones sensibles sur le plan hydrologique ? Que ce soient des zones de captage (voir ici mesure 2.9), des emprises sur les nappes en fond de vallée, etc..

Comment, plus généralement, le PRAS prendra-t-il à bras le corps la question de l'imperméabilisation des sols ? Le PGE (page 143) indique qu'il y a lieu de se soucier de l'état futur des nappes au regard du

dérèglement climatique. A relier à la nécessité de protéger les sols vivants (voir commentaires sur l'axe 5, relatif à la résilience).

Les sols, mais aussi les sous-sols, au regard de cet axe-ci. Seule une des mesures comprise dans cet axe (M.2.15) prend en compte l'impact des infrastructures sur les nappes.

Encore ne s'intéresse-t-elle qu'à un effet local (remontée ou abaissement locaux des nappes). N'y aurait-il pas lieu de se montrer plus proactif en veillant à limiter absolument les rabattements de nappes, donc à limiter des emprises en sous-sol de constructions ?

A ce sujet la mesure 7.6 visant à « Encadrer et valoriser l'eau issue des rabattements de nappe » n'est qu'un pis aller. S'il vaut mieux bien entendu gérer ces rabattements que simplement renvoyer les eaux claires à l'égout, cette mesure demande une analyse écologique en soi. On en parle aussi à l'axe 7.

Par exemple, le projet de ligne 3 du métro impliquera assurément des effets barrages, les chantiers impliqueront localement des rabattements importants de nappe vers les égouts. Des effets de tassement sont reconnus, et déclarés acceptables. Si ces risques sont pris en charge, pouvons-nous être cependant totalement rassurés, vu que d'un autre côté la Région reconnaît devoir mieux connaître son sous-sol géologique ?

Ne pouvons-nous nous interroger sur un projet dont l'impact sur le sous-sol sera aussi important ? Et, comme nous le confirme l'actualité, mal évalué dans certains cas.

Remarques particulières

M 2.5. Approfondir l'analyse de la problématique des nitrates d'origine agricole et assimilés, mettre en oeuvre les mesures d'atténuation nécessaires et sensibiliser à une bonne pratique agricole et maraîchère

Cette mesure vise à s'assurer que les pollutions en nitrate sont d'origine agricole ou non, et, si c'est le cas, à contrôler les exploitations du territoire bruxellois. La mesure veut ensuite changer le cadre au travers d'une modification de l'AGRBC du 19 novembre. Changer les standards est en effet une piste mais ne serait-il pas non plus pertinent de travailler sur des amendes plus importantes en cas d'infractions ? De plus, en Wallonie, le constat a d'ores-et-déjà été fait que la pollution en azote découle des épandages. Existe-il des règles concernant les épandages en Région de Bruxelles-Capitale ?

Il faudrait aussi travailler à renforcer les collaborations avec les autres Régions pour intervenir aussi sur les sources de nitrates issus des pratiques agricoles des autres régions, mais nous pouvons supposer que cela est pris en compte dans le cadre de l'Axe 8.

Axe 3 : Préserver et gérer les zones protégées

Remarques générales

On peut se réjouir que cet axe ait fait son apparition dans le PGE en tant qu'axe à part entière. Toutefois, même si cet axe touche à 5 zones importantes de la Région, donc un territoire significatif, seules 7 mesures sont mises en place. Ce qui aurait pu ne pas être un problème mais à cela s'ajoute le fait que seules 3 mesures d'entre elles sont financées spécifiquement (pp.576-578-583).

Pour compléter ce tableau, toutes ces mesures sauf une (M3.3 nitrates) ne semblent pas disposer d'assez de personnel pour leur mise en place (icônes oranges ou rouges).

A la lecture du reste du PGE, on découvre que des mesures dans d'autres axes concernent spécifiquement ces zones comme par exemple la mesure 2.5 ou encore la mesure 5.7. Mais même celles-ci indiquent aussi globalement d'une part un manque de personnel et peu ou pas de budget.

Globalement, on peut se réjouir qu'une attention particulière soit portée tant sur la qualité et que sur la quantité des masses d'eau situées dans les zones Natura 2000 au regard des obligations des directives Oiseaux et Habitats sur la préservation des régimes hydriques. Malgré cette bonne volonté, ces mesures s'inscrivent apparaissent comme étant de bonnes intentions.

On constate d'ores et déjà que des captages d'eau à destination des secteurs tertiaire et secondaire dans les nappes situées en Forêt de Soignes alors que les arbres souffrent déjà d'un stress hydrique important. A cet égard, il serait important d'évaluer ce qui est fait de ces eaux dans les entreprises qui les captent afin de voir s'ils font par ailleurs un usage rationnel de l'eau. Il est donc important d'assurer une surveillance et un suivi mais rien n'est annoncé sur les suites qui seraient données en cas de constats problématiques.

Les étangs, quant à eux, font l'objet de mesures concrètes, chiffrées et semblent incarner véritablement la priorité dans cet axe... sans pour autant laisser de la place pour le citoyen dans la préservation et renaturalisation de ces masses d'eau.

Des fé.es du Marais participent aujourd'hui à la préservation du Wiels au travers d'une gestion organisée en toute autonomie mais avec le soutien/l'autorisation des autorités publiques (Bruxelles Environnement). Il est dommage que ces mécanismes déployés depuis le années 70 en Belgique dans le cadre des gestion citoyenne des espaces naturels ne fassent pas partie des ambitions et processus de gestion de l'eau.

SmartWater pourrait être le lieu de l'expérience où des collectifs d'habitants accompagnent les gestionnaires de ces plans d'eau périphériques dans la compréhension et la valorisation des ces pièces d'eau périphériques.

Remarques particulières

Ce nouvel axe a été introduit mais un travail de cohérence devra encore être poursuivi à l'échelle de l'ensemble du plan. Comment vont se coordonner, s'organiser par exemple la **Mesure M 3.3** sur les nitrates pp.570 et la **Mesure M 2.5**. (pp. 533) ? Est-ce que les budgets de ces mesures sont bien cumulatifs ?

Pourquoi la **Mesure M 5.17** (pp. 650-651): Renforcer la surveillance des masses d'eau et prendre des mesures de prévention et de sauvegarde en cas de sécheresse dans les zones stratégiques intègre les zones protégées ne se retrouve pas dans cette axe ou pourquoi l'axe n'y fait pas référence ?

Axe 4 : Assurer la récupération des coûts des services liés à l'utilisation de l'eau et permettre à tous et toutes un accès à l'eau à un prix abordable

Remarques générales

La grande nouveauté qui apparaît dans ce PGE est l'idée qu'à terme il s'agirait de faire payer une part non négligeable de l'assainissement par un impôt ou taxe sur la quantité d'eau de pluie rejetée par les parcelles. Mesure qui pourrait être importante en tentant de rendre moins injuste le fait que la redevance sur l'assainissement se paye au prorata de la consommation d'eau potable. Pourtant, nous nous posons la question in fine de sa pertinence tellement l'imperméabilisation des sols est une chose historique ou en lien avec des questions de mobilités, etc. Si l'on s'attache à la notion de pollueur - payeur qui se pose à nous par la directive européenne, alors il faut pouvoir le définir avec plus de précisions. N'y a-t-il pas une assomption collective face à cette problématique dont l'analyse détaillée pourrait s'avérer impossible à faire ? La sédimentation historique d'une ville qui a plié le social sous l'emprise technique du tout à l'égout et de l'imperméabilisation à outrance dans une vision moderne et hygiéniste (entre autres), forme un pollueur autrement plus complexe à analyser.

Une autre idée neuve serait que cette taxe sur l'imperméabilisation des sols puisse alimenter un fonds pour la GIEP gérée semble-t-il par Vivaqua. Et ce en lien avec une indication issue des accords de gouvernement. Au demeurant, la chose est intéressante au titre de ce que cette vénérable et ancienne institution intercommunale agit au nom in fine des communes donc qui devraient être les entités parmi les plus impliquées dans l'aménagement du territoire, alors qu'elles ne semblent pas totalement prendre leurs responsabilités en la matière.

Jusqu'à présent, lorsqu'un Bourgmestre approchait Vivaqua pour résoudre un problème d'inondation, l'expert assez invariablement proposait la construction d'un bassin d'orage, ce qui permettait justement au Bourgmestre de ne pas modifier les pratiques en matière de gestion du territoire au regard de l'eau. L'expertise de Vivaqua ainsi que cela a pu nous être rapporté (nous ne dévoilerons pas notre source) permet aux communes de ne pas prendre leurs responsabilités de base. Et cette pratique devenue habitude non questionnée a ainsi dépolitisé cette problématique de l'eau devenue élément technique, objet d'une gouvernance technocratique. D'une certaine manière, le politique comme institution a abdiqué son pouvoir au profit du technicien, sans renvoyer vers le social, qui est le lieu fondamental du politique.

Un fonds dédié à la désimperméabilisation des sols permettrait à cette institution de renvoyer vers les communes une autre forme d'expertise que celle liée à la gestion centralisée de l'eau. Cela en ferait une sorte d'agence dédiée à la gestion décentralisée de l'eau, à la GIEP...

Il y a là un retour d'histoire intéressant qui mérite de faire un débat qui dépasse la seule sphère du politique, mais intègre en outre les habitant-es de cette ville. Le financement de ce fonds devrait tout autant faire l'objet de ce débat.

Mais cet axe devrait pouvoir intégrer dans ces chiffres et au titre du PGE toutes les interventions produites en termes d'aménagement du territoire effectuées pour infiltrer l'eau. Cela veut dire que l'analyse des flux financiers doit pouvoir se complexifier à la hauteur de la complexification de la gestion de l'eau en intégrant tous ces acteurs territoriaux qui, si cela n'en fait pas des opérateurs de l'eau, en font toutefois des *acteurs de l'eau*. La moindre parcelle est actrice de l'eau ! Il faut dès lors absolument intégrer ces coûts cumulés pris en charge par tous ces acteurs dans la comptabilité du PGE. *Or cela n'existe absolument pas.*

Nous avons pu montrer dans le cadre la recherche Brusseau sous forme d'une cartographie simplifiée le nombre d'acteurs institutionnels pouvant agir sur le territoire de sous-bassin versant de Forest Nord. Sur un périmètre peu étendu on pouvait compter sur des opportunités d'aménagement du territoire de Contrat de quartier, de Contrat de rénovation urbaine 4, Beliris dans les parcs, BE, Bruxelles mobilité, STIB, Vivaqua, la commune, etc. Mais tout se passe dans l'incohérence totale sans connaissance les uns des autres de l'importance de leur action, sans aucune vision commune, etc. D'où l'importance de formes coordonnées dans des contextes locaux, situés, pertinents et cela est sans compter le rôle des habitants..

Par ailleurs, la carte des opportunités que nous expérimentons a pour fonction de volumes financiers en lien avec les actions liées à la gestion de l'eau.

Par ailleurs, qui définit les « coûts environnementaux » ? Tout comme la notion de coût-vérité peut-elle comprendre une palette plus ou moins large d'incidences, qui définit là aussi les limites de ce que cela comprend ? Ce débat va main en main avec celui du pollueur-payeur. Les habitant.es ont peu de prise sur la manière dont ces questions sont (bien ou mal) gérées d'un point de vue environnemental et surtout, qu'est ce qui est pris en considération ou non ..

Mais il faudra aussi compter sur les bénéfices environnementaux qu'une gestion décentralisée de l'eau permet d'apporter. Sur la biodiversité, sur les aménités positives, etc. Nous ne voyons pas d'étude économique dans le PGE qui puisse être à la hauteur de TOUT cela. Cela doit être placé dans un contexte où l'analyse du coût-vérité et du pollueur-payeur ne soit pas perçu dans une vision purement individuelle et pouvant intégrer les acteurs collectifs, c'est-à-dire par un renvoi à l'impôt.

Nous plaillons pour une vision économique intégratrice qui puisse analyser les flux économiques qui se complexifient. La RBC devrait pouvoir faire une étude complexifiée en la matière accompagnée par un comité ouvert et pas seulement par celui des opérateurs de l'eau.

Nous ne lisons pas dans l'ensemble du PGE et notamment au chapitre de l'Analyse économique des services liés à l'utilisation de l'eau que Vivaqua est en déficit et que sa dette cumulée serait de 1 milliard d'euros environ.

Ce déficit serait en partie lié à la difficulté du recouvrement des factures. Plusieurs des mesures présentées dans le PGE mènent à une réévaluation à la hausse des tarifs de l'eau (M4.1 et M4.2 à minima). Le prix de l'eau a augmenté de 15 % il y a peu et va encore augmenter dans les temps à venir d'environ 15% vu la dette de Vivaqua (environ 30 millions par an). Nous pouvons comprendre cette augmentation tarifaire qui du reste fait que le prix de l'eau reste encore pas si élevé.

Cependant, s'agissant des ménages, toute augmentation du prix de l'eau mènera à un risque de voir plus de personnes se trouver en situation de précarité hydrique et/ou de devoir faire appel aux mécanismes d'aides. Ce qui commence à se percevoir, la crise faisant déjà son effet.

Une autre nouveauté du PGE est de ne plus proposer la tarification progressive qui était à l'œuvre. Ce changement de pratique fait suite à une étude de l'ULB, semble-t-il, qui indiquait que malgré les apparences cette tarification progressive favorise les ménages nantis pour de multiples raisons. Ce qui est important ici et que nous saluons, c'est la recherche de compréhension même en matière sociale. Les conséquences des nouvelles mesures actuelles devront être suivies de la même manière, tant par les scientifiques que par les citoyens, dans une perspective de partage de connaissance. Les formes de ce partage peuvent être multiples. Voici une proposition générale toutefois.

Nous pensons que sur ces méthodologies d'approche de ces questions sur la base de panels citoyens pourraient être favorables. La détermination des limites à ces questions n'est pas de l'ordre de l'expertise technique, mais de l'ordre de l'éthique ou d'appréciation diverses en fonction des usages qui peuvent être discutés de manière plus ouverte. Les panels citoyens montrent leur capacité à faire des propositions en la matière qui soient qualitatives.

Ces questions sont d'une telle complexité qu'elles demandent des formes d'instruction par ceux qui les étudient qui prennent du temps, une capitalisation de connaissance. Ce ne peut être simplement une accumulation d'opinions. Les débats et la controverse doivent pouvoir prendre une place importante dans ces situations.

Remarques particulières

M 4.2. Calculer la part de la tarification de l'eau liée à l'assainissement des eaux résiduaires urbaines sur base des volumes d'eau effectivement rejetés

« Afin d'assurer une application plus stricte du principe du pollueur-payeur quant à la récupération des coûts de l'assainissement, il est nécessaire de mettre en place un mécanisme qui permette une répartition des charges d'assainissement sur un autre base que les volumes d'eau consommés. Il s'agira de mettre en place un outil de financement dont le critère de répartition pourrait être le taux d'imperméabilisation des sols (une des causes majeures du ruissellement en milieu urbain) » (PGE, p.589)

L'idée de revoir les modalités de l'application du principe du pollueur-payeur est une bonne idée dans la mesure où à l'heure actuelle (comme le rappelle le PGE) les consommateurs d'eau de distribution supportent des coûts d'épuration d'eau dont ils ne sont pas responsables de la pollution. Cela tient au fait que les eaux qui arrivent aux stations d'épuration sont en très grande partie des eaux de pluie ou des eaux «claires parasites» (sources, masses d'eau souterraines,...) En d'autres termes, les consommateurs d'eau de distribution ne sont pas responsables de la pollution des eaux de pluie ou des eaux « parasites » et n'ont donc pas à supporter l'épuration de ces eaux-là au prorata de leur consommation, ce qui est le cas actuellement.

Cependant, il semble illusoire de vouloir corriger ce défaut dans l'application du principe « pollueur-payeur » par la mise en place d'une mesure de « responsabilisation » des acteurs vis-à-vis de l'imperméabilisation des sols. D'abord parce que l'imperméabilisation des sols n'est pas la seule responsable de l'apport en eaux grises aux stations d'épuration (puisque'il y a aussi les eaux claires venant de sources ou de masses d'eau souterraines qui représentent 20 % de cet apport) mais aussi parce que le calcul de l'imperméabilisation est vouée à l'échec de par la complexité même du processus d'imperméabilisation qui est à la fois historique et réparti sur un grand nombre d'acteurs très hétérogènes. Autrement dit, à qui imputera-t-on l'imperméabilisation des sols de la voirie par exemple, alors que les voiries représentent une surface importante de la région —15 %— et ressortissent à la responsabilité des communes ou de la Région et que, par ailleurs, elles rendent un service universel à l'ensemble des habitants ? De même qui sera tenu responsable de l'imperméabilisation historique des parcelles ? Comment calculera-t-on ce taux d'imperméabilisation ? Par rapport à quelle situation de référence ? Dans le cas de copropriété qui sera tenu responsable ? Comment coupler les données géomatiques avec les données du cadastre sur la propriété ? Quelle est l'instance qui émettra la facture de cette nouvelle redevance distincte de la facture établie par Vivaqua et qui ne s'adressera pas toujours aux mêmes personnes ? Verra-t-on créer une nouvelle infrastructure fiscale en charge de la récupération de cette redevance dont le montant sera parfois/probablement dérisoire ?

Ces simples questions montrent qu'en se lançant dans cette voie, la Région risque de se retrouver dans des arbitrages non seulement insolubles, mais aussi coûteux en termes de collecte des données et d'actualisation de celles-ci et en termes de « machinerie administrative ».

Certains parmi nous pensent dès lors qu'il apparaît plus judicieux d'abandonner cette piste et de réfléchir à une formule simple qui permettrait de faire reposer la récupération des coûts de pollution des eaux de pluie ou des eaux claires parasites par la collectivité, par exemple supportée par le budget régional. D'autres modalités, qui doivent rester à la fois les plus simples possibles et les plus justes socialement, doivent être envisagées.

“ Les exemples de villes qui taxent systématiquement toutes ou la majeure partie des surfaces imperméabilisées ne sont pas aussi nombreux que cela, ne fut-ce que pour des raisons de complexité opérationnelle et technique. L’introduction de l’axe 4 du programme mentionne que de « nombreuses villes européennes » appliquent un mécanisme de taxation dont la charge serait fonction du taux d’imperméabilisation des parcelles occupées par les propriétaires privés ou publics (ref). Nous avons connaissance de villes qui taxent certaines surfaces imperméabilisées (par exemple les très grandes surfaces) ou octroient des réductions sur des surfaces imperméabilisées déconnectées du réseau d’égout mais les exemples de villes qui taxent systématiquement toutes ou la majeure partie des surfaces imperméabilisées ne sont pas aussi nombreux que cela, ne fut-ce que pour des raisons de complexité opérationnelle et technique.” Xavier May

M 4.3. Évaluer les coûts environnementaux et pour la ressource des services liés à l’utilisation de l’eau et étudier l’opportunité de les intégrer dans le prix de l’eau

“Ces coûts ne sont pas aisés à estimer et constituent des concepts abstraits, souvent sujet à interprétation. Il est dès lors nécessaire de s’accorder sur une définition claire pour concevoir une méthodologie d’évaluation robuste et les intégrer aux mécanismes de récupération des coûts.

Face à une telle difficulté conceptuelle, pourquoi la question devrait-elle s’adresser exclusivement à des experts ? N’est ce pas le genre de situation où l’ouverture à un panel plus large d’acteurs ne devrait-il pas se faire ? On pourrait imaginer une méthode de type panel citoyen. C’est le type de questions avec quelques autres qui pourrait fort bien s’adapter à ce type de méthodologie.

Nous avons exprimé notre point de vue par ailleurs. Mais il nous semble que voilà une thématique qui devrait être ouverte plus largement à la discussion collective et au choix démocratique.

M 4.5. Evaluer la mise en place de mesures sociales visant à lutter contre la précarité hydrique et

M. 4.7. Mettre en place et assurer le suivi de mesures préventives permettant de lutter contre la précarité hydrique

Si ces mesures semblent très opportunes alors que la précarité hydrique touche des dizaines de milliers de personnes en Région Bruxelloise, elles pèchent par le fait qu’elles ne définissent la précarité hydrique que par rapport aux personnes qui reçoivent une facture d’eau ou qui occupent un logement (et qui ne sont pas en mesure de payer leur facture ou la part de la facture exigée d’eux dans le cas de compteurs collectifs ou la payent difficilement). Or des études récentes (May et al., *Echogéo*, 2021) montrent qu’une grande part de la population bruxelloise en précarité hydrique est celle qui n’a pas de logement ou pas de logement stable. De ce fait, il faut aussi évaluer les mesures prises pour ces personnes : déploiement de fontaines ou de points d’eau dans l’espace public, accès facilité aux infrastructures d’hygiène, etc qui font l’objet de la M.4.8. Sans prise en considération de cet aspect dans l’évaluation, alors que la population bruxelloise mal ou pas logée est malheureusement en augmentation, l’évaluation des mesures ne sera que partielle, tout comme l’information destinée au Gouvernement qui en découlera.

Par ailleurs, on ne peut être qu'étonné qu'à la difficulté actuelle rencontrée par Vivaqua pour délivrer des factures provisionnelles mensuelles —à cause d'un coût trop élevé pour l'intercommunale et d'un accès difficile à une plateforme en ligne peu ergonomique pour l'utilisateur (comme le rappelle le PGE)— le PGE réponde par des solutions uniquement en ligne ou par SMS. A l'heure de l'augmentation de la fracture numérique dans la population bruxelloise, il serait essentiel de proposer l'accès à un guichet physique où cette demande peut être formulée. L'envoi d'une facture provisionnelle sous format papier doit pouvoir être proposé à n'importe quel·le usager ou usagère qui en ferait la demande. Cette proposition superficiellement évoquée dans le PGE doit être rapidement une réalité. Il s'agit d'un service universel à assurer.

M 4.8 : Garantir un accès à l'eau potable et à des services sanitaires pour tous dans l'espace public

Dans cette mesure, les points d'eau sont pensés en termes de *lieux d'hydratation et de rafraîchissement*, ce qui occulte la problématique de l'accès à l'eau. En effet, les fontaines ne permettent pas toujours un véritable accès à l'eau pour tou·te·s, et ce, pour deux raisons. D'une part, elles sont toutes fermées 6 mois par an (pour cause d'entretien et de protection contre le gel). En hiver, des personnes parmi lesquelles on compte notamment les sans-abris et les personnes en vulnérabilité hydrique ont également besoin d'eau. D'autre part, elles sont pensées comme un point d'eau pour se déshydrater en été et non comme un service universel et gratuit d'accès à l'eau. À ce titre, la forme des fontaines nouvellement installées par Vivaqua est révélatrice : elles sont davantage prévues pour remplir une petite bouteille d'eau qu'un bidon.

Par ailleurs, même si on observe une augmentation du nombre de fontaines à Bruxelles ces dernières années, celles-ci sont inégalement réparties sur le territoire. Un grand nombre d'entre elles se situent sur le territoire de la Ville de Bruxelles. Il faudrait donc réfléchir à une installation prioritaire dans les zones qui ne sont pas du tout couvertes.

Le PGE semble réduire la question des fontaines et de l'accès à l'eau d'hygiène à une question d'infrastructures. Il sous-estime fondamentalement le besoin indispensable en personnel ou autres moyens humains pour assurer l'entretien, le maintien, la propreté et le contrôle social de l'usage de ces infrastructures. Si cet aspect reste un impensé, les infrastructures ne résisteront pas très longtemps et seront très vite hors d'usage et ne répondront pas longtemps au problème de la vulnérabilité hydrique. Dans cette perspective, on s'étonne d'autant plus qu'au niveau budgétaire, l'ensemble des moyens alloués à la M 4.8. soit imputé sur l'année 2022... et puis plus rien.

Le PGE ne dit pas un mot de l'accès à des toilettes. Il cite cette nécessité pour mémoire à la page 605 mais plus aucune occurrence par la suite. En termes de santé publique et d'hygiène, c'est pourtant tout aussi important (et tout aussi manquant en RBC) que les douches ou les points d'eau.

De la même manière que les fontaines ou douches, les toilettes sont insuffisamment présentes, inégalement réparties sur le territoire bruxellois et ne permettent pas un accès pour tou·te·s. Les barrières d'ordre pratique et social à l'accès aux toilettes publiques sont nombreuses accentuant les inégalités et discrimination dans l'espace public (« à Bruxelles, environ 60% des sanitaires publics sont accessibles aux femmes, moins de 25% le sont aux personnes à mobilité réduite, à peine plus de 50% des toilettes sont gratuites et moins de 40% ouvertes 24h/24 » - Voir : [Le manque de toilettes publiques à Bruxelles, vecteur d'inégalités HyPer-ULB, IDR, Peesy, communiqué de presse du 28 juin 2021](#)).

Penser de manière inclusive le mobilier urbain donnant accès à l'eau et à l'hygiène est primordial dans un plan comme le PGE. Tout comme pour les fontaines et bain-douches, l'entretien et la maintenance de ces infrastructures doivent être pensés, et est fondamental pour garantir une réelle accessibilité à des sanitaires pour tou·te·s ainsi que leur bon fonctionnement.

La mise à disposition des infrastructures existantes pour permettre l'accès à l'hygiène corporelle est mentionnée dans le PGE, ce qui est intéressant et peut s'appliquer aux fontaines, douches et toilettes.

Les piscines sont plus particulièrement citées. D'autres partenariats avec les secteurs publics et privés peuvent également être pensés (établissements sportifs, étendre le réseau de toilettes accueillantes, ...)
L'installation de toilettes sèches peu coûteuses comme dans les parcs de Berchem Saint Agathe sont également des pistes à explorer. (voir site d'une association qui mène campagne pour cette solution : <https://www.poopeedo.org/>)

De manière générale, la présence des toilettes (fontaines et douches) sur le territoire bruxellois gagnerait à être pensée de manière régionale.

Une société civile à finalité sociale fait un gros travail à Bruxelles, on pense à Douche Flux aux Infirmières de rue, etc. qui ont une connaissance fine de ces problématiques et d'autres encore. Il y a nécessité de concerter ces acteurs pour cartographier les nécessités.

Axe 5 : Améliorer la résilience du territoire face aux risques liés au changement climatique

Remarques générales

Enfin, l'eau est considérée comme une ressource et pas comme un déchet, c'est très important et nous nous réjouissons de voir que c'est écrit noir sur blanc dans ce PGE.

En fait, le titre de cet axe pourrait être celui de l'ensemble du PGE, et englober, outre la crise climatique, d'autres crises écosystémiques telles que l'effondrement de la biodiversité (en lien par exemple avec les écosystèmes aquatiques)... Ainsi du reste que les dimensions sociales abordées à l'axe 4.

Le PGE accorde un bonne place à la Gestion intégrée de l'eau de pluie « *Par la mise en œuvre de cet axe 5, la Région de Bruxelles-Capitale entend faire le pari que la meilleure solution au moindre coût est d'investir dans la nature* ». *En effet, celle-ci a mis au point le stockage d'eau de pluie le plus performant : le sol, qui plus est : le sol végétalisé, vivant... pour autant qu'on lui en laisse la place...* ». On ne peut qu'être d'accord ici aussi de voir que des solutions de basse intensité technique, mieux qui se basent sur la nature se retrouvent mises en avant et c'est là bien quelque chose que nous prônons de longue date.

Si nous pouvons nous accorder sur la définition reprise dans ce PGE de la GIEP, nous observons cependant que l'approche de sa mise en œuvre se fonde plus structurellement à partir de la parcelle privée et autour de réglementations disons d'ordre générale, l'infiltration étant première. Le recours à d'autres mesures de types réseau secondaire même partiel, NRU, etc., n'intervenant qu'en second lieu et n'étant pas favorisé.

Nous pouvons comprendre l'importance de l'infiltration de l'eau, le sol étant l'exutoire, mais il est de nombreuses situations où cette pureté d'approche ne fonctionnera pas alors que des compositions d'approche continueront d'être nécessaires. Et gageons que même dans la nature, l'eau ne fait pas que de s'infiltrer, elle peut aussi ruisseler et former des ruisseaux. Le sol, même libre, n'est pas toujours capable de d'absorber l'eau et il lui faut un exutoire autre...

Voici quelques éléments de discussions issus du Rapport scientifique 3 de Brusseau :

Discussion 3 : de la non justesse hydrologique à l'injustice spatiale ?

Il apparaît que le modèle actuel de gestion favorise financièrement et logiquement les populations les plus aisées (maisons dans les hauteurs, avec abords gazonnés et parkings) au détriment des plus modestes (zone dense, pas de possibilité d'infiltrer); ainsi on propose des solutions peu chères et esthétiques pour les premiers en opposition à des dispositifs enterrés et lourds pour les seconds.

Il en découle une inégalité urbanistique et sociologique qui empêche les modèles génériques, issus de catalogues institutionnels, de se développer sur le terrain et donc de se diriger vers une véritable solution décentralisée et intégrée sur l'ensemble du territoire.

Par exemple, les parcelles dites «exemplaires» sont soit neuves, soit dépendantes de grosses rénovations (complexe immobilier), soit des parcelles publiques gérant leurs propres eaux uniquement (square, parcs, places...). Elles ne sont donc pas représentatives du contexte urbain bruxellois, encore moins du bâti.

Discussion 4 : De la difficulté de l'intégration et de la mise en commun ?

L'approche de la gestion de l'eau en RBC faisant de la parcelle et de l'infiltration la priorité semble indiquer qu'il n'y a que peu d'assemblages possibles entre ces portions de territoires et que peu de dispositifs techniques sont à leur disposition. Les choses apparaissent comme si chaque parcelle ou espace public était considéré comme un monde isolé sans capacité de se relier avec les parcelles ou les espaces publics voisins. L'espace public est lui-même considéré comme une parcelle privée, soit ne pouvant accueillir les eaux excédentaires des parcelles privées voisines, soit ne pouvant produire du sens collectif en matière de gestion de l'eau... Et cela revient à dire que tout se passe comme si les acteurs ayant la responsabilité de ces espaces territoriaux — toujours limités, différents et hétérogènes — ne pouvaient dialoguer entre eux et ne pourraient créer des solutions socio-techniques ensemble. Comme si l'intégration mutuelle de recherche de solutions ne s'adressait — si l'on se réfère à la GIEP à Bruxelles — qu'à de grands acteurs institutionnels.

Avec Brusseau, les situations aux configurations complexes, mettant en rapport parcelles privées entre elles ou avec les espaces publics, infiltration ici, reconduction en souterrain par là et infiltration plus loin encore, etc, nous indiquent tout le contraire. Des recombinaisons spatiales sont possibles et peuvent prendre des configurations multiples. En outre, de loin en loin, il existe des liens entre les différentes situations, dispositifs, etc., qui forment de nouvelles situations interconnectées au niveau des sous-bassins versants.

La recomposition à partir des situations comportant des assemblages complexes nécessite — peu importe les échelles de la reconfiguration — une mise en dialogue, en concertation, la production d'espaces de cocréation / de mise en commun. Nous pensons que c'est possible et que cette forme de très forte intégration mutuelle nécessite d'être expérimentée plus avant.

Cette approche essentiellement focalisée sur la parcelle contribue en fait à renforcer le principe de propriété comme premier face à un principe de composition territoriale (commun) qu'elle semble au contraire éviter à tout prix. Encore une fois, loin de nous l'idée de nous opposer à l'infiltration à la parcelle, mais elle ne sera pas toujours possible. Mais ainsi que nous le disons, par ailleurs, cela ne sera pas suffisant.

Il manque selon nous un lien entre la responsabilité individuelle et la GIEP, et le réseau hydrographique dont la qualité des eaux est à améliorer. Ce lien qui finalement correspond au cycle de l'eau (une eau qui ne s'infiltré pas coule vers le réseau hydrographique) doit être recréé par la Région (quitte à inventer une nouvelle forme instituante qui seront inmanquablement assez complexes.

Nous proposons de compléter l'approche réglementaire par des formes d'accompagnement qui révèlent la capacité de travailler à des solutions communes et co-créatives, fondées sur la compréhension des relations entre les choses qui est encore une fois le fondement de l'écologie. Chacun des éléments (un plan d'eau, un site, des sols horticoles) sont en outre à restituer dans un ensemble et même des **ensembles interconnectés**, dont ils sont un des éléments. En l'occurrence, ils sont situés dans un bassin versant, sur un territoire alimentant un aquifère et s'en alimentant...

La référence à Brusseau Bis n'apparaît qu'une seule fois nous semble-t-il dans l'ensemble du PGE, en page 515 pour ce qui est du Parc Roi Baudouin qui forme en effet une situation complexe à haute valeur relationnelle.

Par ailleurs, ce tout à l'infiltration amène à rechercher un concept de sens, à valeur esthétique - ce qui est très bien - dans celui de la "ville éponge". Certains parmi nous cependant se posent la question du sens de vivre dans une ville éponge. Qu'apporte cette métaphore ? Est-ce si désirable ? Il s'agit certes de s'habituer au fait de vivre avec l'eau dans le sol et au fait de ne pas avoir peur de l'infiltrer, de vivre avec, donc. Mais une éponge, cela peut aussi regorger d'eau et dès lors signifier qu'il faut pouvoir s'habituer à vivre dans des lieux constamment humides, mais parfois trop humides. Alors que le grand avantage d'une éponge, c'est que l'eau ne doit pas y rester, si elle absorbe d'un côté, c'est aussi, en la

compressant, pour rejeter l'eau *ailleurs*. L'éponge n'est qu'une médiation entre un lieu où il y a trop d'eau pour renvoyer cette dernière vers un lieu qui peut absorber l'eau. Et dès lors que veut dire compresser une ville-éponge pour rejeter l'eau ailleurs ? On voit ici la limite à cette métaphore. Une ville, cela ne se comprime pas et dans certains cas, il n'y a pas d' "ailleurs", l'éponge est dans une bassine à peine plus large qu'elle, par exemple, car le drainage ne se fait pas. Or ce sont souvent les populations les plus démunies qui vivent dans ces fonds de vallée (ce n'est pas toujours vrai), devons-nous leur dire qu'ils doivent s'habituer à vivre dans l'humidité constante ? Ce sont des injustices environnementales. Que faire s'il n'y a pas d'exutoire qui amène l'eau ailleurs ?

Nombre d'habitants de la rue Gray, par exemple, souffrent d'un double excès d'eau. Celui des eaux brunes qui refoulent encore et toujours, dans les caves, celui des eaux bleues qui sont des remontées d'eau de la nappe phréatique. Pour caricaturer un peu, pour éviter les inondations d'eaux brunes, il faut infiltrer en amont, et plus on infiltre la pluie, plus les eaux bleues s'infiltrent dans les caves (nous pensons pouvoir le démontrer avec la plateforme Délier les fils de l'eau). On va de charybde en scilla. Mais où est l'exutoire ? Le Maelbeek a été voûté et il est probable que la fonction d'exutoire soit largement diminuée. L'éponge est dans une bassine. Il est probable que de nombreux autres lieux existent de la sorte, n'est-ce pas en partie le cas du quartier Saint-Antoine ?

Avec Brusseau et maintenant Brusseau Bis, la notion que nous souhaitons apporter est plutôt celle de "ville sensible à l'eau" qui nous semble une notion plus ouverte et moins risquée !-).

La ville de Copenhague a développé un système de Gestion intégrale de l'eau de pluie où l'on retrouve autant une importante infiltration, avec végétalisation et qualités paysagères multifonctionnelles que des systèmes de drainages d'eaux claires. Les temporalités d'exécution d'une telle planification dépassent largement la durée d'un PGE, d'une part et le budget est de l'ordre de 1,2 milliard d'euros !

A Forest Nord, certains s'inquiètent de voir que l'infiltration augmentant sur les hauteurs, celles-ci ne se répercutent pas sur les nappes phréatiques du bas de Forest et n'affectent les caves, parfois habitées. Comment penser un exutoire dans la zone dès lors ?

Il est clairement spécifié dans le PGE que le coût GIEP par m³ déconnecté des égouts est moins élevé que le coût de la gestion classique. Mais on ne donne pas de ratio. L'étude Aquatopia (EGEB – Architecture et Climat) donnait un ratio d'environ 1/3. Il serait intéressant que des chiffres soient fournis ici.

L'étude Brusseau pour Forest Nord indiquait aussi un ratio de cet ordre de grandeur. Ce qui a sans doute amené à reconsidérer dans cette zone la nécessité immédiate de créer un BO pourtant prévu de longue date.

Aucun objectif chiffré n'est avancé pour la GIEP. Aucune hypothèse n'est proposée en termes de m³ par bassin versant à une certaine échéance (10 ans par exemple).

Proposition d'action : *poser des hypothèses pour qu'à l'horizon de 10 ans (2032), l'ensemble des zones où il est prévu de construire des BO on planifie une réduction de x % de ce volume (p ex - 50 %). Un tel objectif devrait être adopté comme une proposition de challenge à partir de la GIEP cocreative. Il doit s'agir d'actions pilote et expérimentales qui intègrent l'ensemble des outils à disposition de manière intégrée les uns aux autres.*

Cela suppose une bonne coordination par territoire d'action et sous-territoire. L'échelle du bassin versant dans son ensemble est nécessaire mais pas seulement. Il faut pouvoir entrer plus en profondeurs pour partager et mutualiser les connaissances, jusqu'à celle des habitants.

Il faut pouvoir créer les conditions de l'intégration de l'ensemble des acteurs de l'aménagement du territoire pour en faire une hypothèse commune : communes + acteurs

régionaux de l'aménagement du territoire + associations + collectifs, citoyens, etc., le tout bien coordonné.

Les mesures GIEP prises par des aménageurs du territoire ne sont pas prises en considération, ni en termes de volume, ni en termes de financements. Il faudrait formuler des hypothèses à 10 ans de ces aménagements, permettant de réduire substantiellement les eaux qui vont vers les égouts et indiquer ces chiffres dans le PGE, au titre de l'aménagement du territoire.

Un outil de cartographie des opportunités peut être valablement mis à profit pour monitorer tout cela, outil de planification, mais aussi de visualisation collective pouvant valablement être utilisé sur des zones pilotes et plus largement. Cet outil encore en expérimentation avec Brisseau Bis pourrait largement accompagner

Parler de l'eau et de l'infiltration nous amène à considérer le sol vivant (qui permet l'infiltration des eaux, l'évapotranspiration, etc.). Nous voyons bien les efforts que le BE propose de faire dans le rapport à Perspective Brussels ou Urban Brussels.

Nous saluons le travail qui a été fait en matière de gestion de l'eau à l'analyse c'est sans doute l'une des parties du RRU qui est la mieux travaillée. Nous voyons que sur bien d'autres aspects, le RRU n'est pas à la même hauteur !

Le PRAS est en cours d'étude par Perspective Brussels. Ce plan doit nécessairement intégrer les considérations hydrologiques, en lien à la question de la désimperméabilisation des sols, de la réduction des inondations, de la qualité des eaux souterraines, et donc aussi des eaux de surface, du PGE donc et du Plan nature entre autres. D'une manière générale, tous les plans doivent dialoguer entre eux.

Nous pensons que Brisseau Bis peut contribuer à cette analyse.

La récupération de l'eau de pluie est mentionnée dans cet axe comme moyen de s'adapter aux questions climatiques. Différentes mesures y sont dédiées, ce qui est intéressant (ainsi que dans l'axe 7- voir commentaires ci-dessous). Cependant les budgets alloués sont faibles ou pas prioritaires (ex. mesure 5.4.7 sans budget et mesure 5.4 reportée à 2033). Il serait important d'avoir plus de moyens et une meilleure réflexion d'ensemble sur les mesures à mettre en place pour une récupération de l'eau et l'utilisation d'eaux alternatives effectives.

Remarques particulières

M 5.1. Intégrer la GiEP dans les outils de l'aménagement du territoire

Programme de mesures évidemment très important : « *La gestion intégrée de l'eau pluviale revêt un caractère décentralisé permettant sa mise en œuvre en tout point, sur l'ensemble du territoire régional. Au plus tôt dans l'élaboration d'un projet d'aménagement du territoire cette gestion est envisagée, plus aisément elle pourra s'intégrer au projet. Il est pour ces raisons important d'inscrire dès le stade réglementaire, stratégique et planologique une série de balises qui permettront d'orienter les futurs projets d'aménagement.* »

Sur ce point, il s'agit essentiellement de rencontrer les plans des politiques territoriales (RRU, PRAS et autres). C'est une bonne chose et nécessaire. On en parle plus haut.

M 5.2. Identifier les sources de financement pour réaliser et entretenir les dispositifs de gestion intégrée des eaux pluviales

Cet ensemble de mesures est en effet essentiel. Mais malheureusement aucune indication sur la manière de faire cette étude économique. Les cadres de calculs ne semblent pas posés pour intégrer les

coûts bénéfiques sur du long terme (20 ans ?) et intégrant les externalités positives et négatives. La perspective économique continue de se construire sur un modèle classique, nous semble-t-il.

Par ailleurs, l'assiette de financement de ces mesures va être élargie à l'ensemble des acteurs de l'aménagement du territoire. Ce qui est en soi un volume financier provenant d'autres acteurs que les opérateurs de l'eau.

M 5.3. Accompagner les acteurs dans le développement des compétences

« Tous les retours d'expérience de villes qui appliquent la GiEP depuis longtemps font part de l'importance de la qualité de l'accompagnement dans la mise en œuvre de celle-ci. Une règle mal appliquée s'avère contre-productive. L'appropriation du sujet par les différents acteurs de la mise en œuvre de la GiEP et leur montée en compétence est visée ici. L'appropriation réelle d'une nouvelle compétence par un acteur devra se concrétiser par des formations, de l'accompagnement, puis l'intégration structurelle de la GiEP dans les actes et travaux. »

L'ensemble des actions prévues dans cette mesure sont importantes, et on peut se réjouir qu'elle soit considérée comme prioritaire et assez bien dotée budgétairement parlant, bien qu'encore très insuffisamment à notre goût.

Plus largement, un des intérêts d'un outil tel que le PGE est qu'il se soucie du territoire, aux éléments qui le constituent, mais aussi des humains, de leurs compétences, du rôle qu'ils jouent ou pourraient jouer.

Le facilitateur eau joue ce rôle et c'est aussi important. Cependant, il ne semble pas outillé pour mener cette action d'une part auprès des particuliers s'ils sont en grand nombre et sur des territoires contenant des assemblages plus complexes.

Avec le projet Brusseau Bis nous tentons de former des sortes de coordination à cet égard. Notre point de vue est qu'une gestion intégrée de l'eau ne se fera pas seul aisément. Notre expérience montre qu'il est utile de constituer des personnes relais, voire des personnes ressources sur ces questions. Nous expérimentons des dynamiques de do it yourself et d'action de solidarité de voisinage pour le faire avec ce que nous appelons des personnes ressources ou relais.

On pourrait à cet égard imaginer un grand concours de bétonisation... à la manière dont cela commence en Flandre : [En Belgique, un concours d'arrachage de pavés pour lutter contre la bétonisation](#) et rappeler notre [super désasphaltico](#) régional pour booster les équipes !-)

Ceci dit, nous pensons que des assemblées locaux doivent être constituées et que c'est la meilleure manière de se donner des visions communes...

Par ailleurs, il importe en effet de poursuivre et de renforcer le travail de *capacitation*, formation, entre autres, des personnes dites peu qualifiées : jardiniers, personnel ouvrier, éco-cantonniers. Et ainsi de valoriser leurs métiers, donc de les valoriser dans l'optique du droit pour tous-tes à un travail décent.

Le volet 5.3.10 semble aller dans ce sens, mais n'est actuellement doté d'aucun budget. Espérons qu'il soit mis en œuvre et que des moyens suffisants lui soient octroyés... Par exemple au travers de partenariats avec les acteurs de l'ISP et de l'enseignement professionnel – technique. L'une des inquiétudes souvent entendue à propos de dispositifs de GiEP a trait leur entretien. Des éco-ouvriers, éco-cantonniers... mieux formés non seulement s'en trouvent valorisés, mais peuvent aussi mieux contribuer à la mise en œuvre efficace de plusieurs mesures décrites sous différents axes thématiques PGE (par exemple la prévention de la trop grande prolifération de certaines espèces invasives - mesure 1.4.).

M 5.3.1. Définir les rôles et répartition des compétences de la gestion des eaux de pluie entre les acteurs

« Tous les acteurs de la mise en œuvre sont déjà identifiés pour la GiEP (car implique le 0 rejet), et les responsabilités sont établies dans la plupart des cas. Il reste cependant des éléments de réseaux pluviaux (séparatif,...) pour lesquels des clarifications de prise en charge doivent être spécifiées. Il faut ensuite vérifier si l'OCE doit être modifiée pour intégrer les résultats de ces travaux d'identification ou si un arrêté d'exécution doit être rédigé. »

Que veut dire la notion de 0 rejet ? Est-ce vraiment possible, pour toute parcelle, partout en RBC ? Nous pensons que cela ne sera difficilement vrai partout en toute circonstance. Peut-on penser que des parcelles ne rejettent jamais d'eau en dehors d'elles ?

La GiEP est donc très contraignante au niveau individuel/parcelle et ne se pense pas plus en termes de communs, de combinaisons de possibilités.

M 5.6. Mener des projets pilotes ouvrant la voie à l'innovation et des études permettant d'objectiver l'impact des mesures liées aux changements climatiques

Bonne idée de proposer des projets pilotes. Mais cela ne va pas assez loin. L'expérimentation reste timorée et ne s'envisage pas pleinement et notamment en termes territorial.

Avec Brusseau nous envisageons la notion de situation géographique et complexité de combinaisons qui permettent de penser par territoire concret. Nous pensons qu'il faut continuer d'expérimenter dans une telle perspective.

M 5.6.1. Réaliser des études et projets « pilotes » pour cartographier progressivement sur chaque parcelle le potentiel de déconnexion par bassins versants

Mesure intéressante qui pourrait ressembler à la cartographie des opportunités que nous proposons avec BBIS. Mais elle semble demander un gros budget en soi. Cette étude a déjà commencé et semble commencer à offrir des résultats que nous sommes donc curieux de connaître.

La proposition que nous faisons est de créer une telle étude mais avec la participation des acteurs gestionnaires ou propriétaires et citoyens impliqués dans les parcelles considérées. C'est ce que nous appelons carte des opportunités. Nous proposons que puissent sans tarder entrer en dialogue étude de potentiel de déconnexion et carte des opportunités.

M 5.9. Aménager le réseau hydrographique (eaux de surface, étangs et zones humides) afin d'améliorer sa capacité de tamponnage des crues et son rôle d'exutoire d'eaux claires

Excellente mesure. Ici aussi elle pourrait être accompagnée d'une approche plus co-créative avec les voisinages.

Il nous semble cependant qu'il manque un maillon entre les quantités d'eau qui seraient amenées et la qualité de l'eau qui doit nécessairement être préservée. Dans certains cas, il sera utile non seulement de ménager des zones tampons, mais aussi des zones intermédiaires ou des eaux insuffisamment qualitatives peuvent être remédiées avant d'être renvoyées dans le réseau hydrographique. Nous pensons plus spécifiquement à la phyto-bio-remédiation.

Il nous semble que la RBC n'entre que trop timidement dans ces pratiques ou les savoirs ne semblent pas être établis à la hauteur de tout ce que le PGE peut offrir.

Nous pensons que la RBC avec ses communes et autres doit pouvoir entrer de plain pied dans ce type de démarche qui pourrait être appelé à un bel avenir et notamment, pourquoi pas économique.

Les EGEB et Brusseau ont remis récemment un document à BE proposant que des études soient faites pour le cas Marais Wiels, dans le cas où ce dernier pourrait contribuer à la réduction des risques d'inondation dans son environnement proche.

M 5.11. Poursuivre le programme pluriannuel d'installation de bassins d'orage tenant compte des développements urbanistiques futurs, dont les aménagements mis en oeuvre ou étudiés dans le cadre de la GiEP

On peut comprendre la volonté de continuer de construire des BO. Ce que l'on voit moins ce sont les volumes prévus alors qu'il y a un budget affiché (+ de 110 000 000 €) pour l'ensemble des BO en construction. A quoi cela correspond-il ? Quelles équations sont employées... TR 20 – 4h00 – nbre de m³ prévus par BO... Quel ratio avec la GiEP, puisqu'il est prévu de calculer cette dernière sur un temps urbanistique pour modéliser le volume du BO .

Quelle durée urbanistique prévoit-on, dès lors ? Si on prend 10 ans à partir de la référence de 2022 alors cela nous fait une échéance de 2032 ? Que sommes nous capables de réaliser d'ici cette échéance en termes de GiEP et autres gestion de l'eau de pluie en dehors des égouts.

Point de vue budgétaire voici ce qui est prévu :

- Forest Nord : 6000 000 €. N'est ce pas un des lieux où il faudrait imaginer ne pas le faire et expérimenter la GiEP avec intensité ? Dès lors quel serait le budget octroyé pour la GiEP dans cette zone ?

Brusseau et Brusseau Bis montrent que c'est possible. Nous proposons de faire de cette zone un zone pilote, dans une perspective de Bassin versant solidaire.

Sur Forest Nord, les échéances passent, Beliris avance sans concertation avec les aménageurs du territoire... etc., etc.

Faisons une simulation et réservons d'emblée une somme d'1/5 à 1/10 de ce montant qui viendrait s'ajouter aux montants prévus par les aménageurs du territoire. Ce 0,75 M € aurait pour fonction de créer une dynamique de coordination/animation/esquisse d'une part, et de démarrage de travaux d'autre part.

- BO Tenreuken : 6500 000 €. Comment les calculs sont ils produits ? C'est un BO de 5000 m³, or il faut compter plus de 1500 € / m³ voir plus encore... Est ce que l'on compte ue les travaux vont dépasser la durée du PGE, p ex.?

- Il était prévu au total de construire plus de 130 000 m³ de BO, ce qui a 1500 € (voir plus) le m³ devrait correspondre à 170 000 000 € (au bas mot). Il manque de 60 à 100 000 000 €. Cela correspond il au volume d'eau qui ne serait pas construit du fait de la GiEP ?

Si oui, ne peut on proposer une réserve budgétaire (fictive pour le moment) correspondant par exemple à 20% de ces 100 000 000 € à investir dans les zones dont sont prévus la construction de ces BO à injecter pour la GiEP d'ici 2027. Il s'agit de se donner des références.

M 5.14. Adapter le bâti situé en zone inondable

Ce que révèle cette mesure est essentiel. Le retour d'égout dans les caves est une cause de souffrance importante chez de nombreuses personnes. Mais la réponse individuelle que représente le clapet anti-retour en termes de mesure individualisée n'est pas idéale. A moins que ce ne soit pris comme une mesure collective et structurelle et donc financée par un argent public, en tout cas dans certaines situations où l'on ne peut clairement pas renvoyer la responsabilité à des personnes individuelles. Ceci devrait donc faire l'objet d'une réflexion.

Nous proposons de le faire dans le cas de la situation des caves de la rue Gray. Cette rue qui vit des inondations depuis de nombreuses années a fait l'objet de plusieurs tentatives de

résolution du problème : avec la construction d'un collecteur plus important, avec la construction d'un BO. Il a été dit un moment que le collecteur a été mal pensé. Ces problèmes récurrents ont certes diminué avec le temps et grâce au BO, mais restent encore présents. Nous pensons que la responsabilité individuelle du coup n'est pas engagée et que si la mesure essentielle à prendre est d'utiliser le clapet anti-retour, que ce soit alors sur la base d'un financement collectif ou au moins largement partagé entre le collectif et le privé.

Axe 6 : Améliorer la présence de l'eau dans le cadre de vie

Remarques générales

Cet axe d'action est évidemment central, tant l'eau et les environnements qu'elle permet de générer, les paysages qu'elle valorise et qui améliorent nos cadres de vie, en tant qu'humains. A cet égard, ce chapitre renoue plus fortement avec le rôle social de l'eau. Nous plaçons pour un environnement sain et harmonieux pour tout un chacun.

Si cet axe d'action est séparé des autres, il est aussi largement interdépendant avec les autres axes et à l'ensemble du cycle de l'eau. On ne peut envisager sans doute l'amélioration de cette présence de l'eau sans que les eaux ne soient qualitatives, sans qu'il y ait une certaine quantité qui circule, etc. C'est évidemment lié à tout ce qui est résilience face au climat, etc.

Ce chapitre concerne principalement les espaces gérés par BE alors que certains espaces sont gérés par les communes. Il faudrait donc, lorsque c'est envisageable, que les communes puissent être associées au travail de BE, ainsi que les acteurs associatifs et privés. etc., voire soutenues. Si on peut comprendre qu'il s'agit d'aménager des espaces publics, ce ne soit pas du ressort de la RBC, par contre pour ce qui est de la qualité biologique des biotopes ou de la qualité de l'eau, il nous apparaît nécessaire qu'il y ait un soutien. L'eau circulera indubitablement de ces pièces d'eau vers d'autres régionales. A cet égard, la notion de solidarité de bassin versant devrait fonctionner aussi.

Avec le projet SmartWater, nous avons décidé de mener des actions de collecte de données dans les pièces d'eau gérées par les communes également, pour les raisons précitées.

Nous souscrivons largement à l'idée que la gestion des cours d'eau se fasse par bassin-versant.

Remarques particulières

M 6.1. Elaborer un plan de gestion des cours d'eau par sous-bassin versant

Pourquoi le sous bassin du Maelbeek est-il scindé en rive droite et rive gauche alors qu'au département Eau de BE existe le sous bassin du Maelbeek dans son entier ? L'impression dès lors est que la notion de bassin versant est plus centrée sur le collecteur que sur la dynamique de bassin versant en tant qu'entité géographique.

M 6.2. Etablir un plan de gestion spécifique pour les étangs régionaux

Veiller à ouvrir aux communes ?

M 6.4. Inventorier et cartographier les sources dans un souci de préservation du patrimoine naturel et d'éventuelles reconnections au réseau hydrographique

Travail important de collaboration entre le secteur associatif et BE afin d'arriver à la mise en valeur effective des sources. Le budget est-il suffisant ?

Cet inventaire est important. Lui donner un caractère réglementaire ? Quel lien peut-il être fait avec le PRAS ou le RRU, garantissant la protection des sources, et de leurs abords, une fois celles-ci inventoriées ?

M 6.6. Développer des promenades en lien avec le patrimoine naturel et culturel lié à l'eau

Bien mettre en balance les effets récréatifs sur le milieu parcouru en visant également la protection de la faune et de la flore qui peut être mis à mal par une fréquentation du public trop importante. Mais cela va de soi.

M 6.7.3. Réaliser les travaux d'aménagement d'un étang de baignade et de ses abords

Si nous sommes favorables à la baignade en zone ouverte largement soutenue par une campagne médiatique puissante par Pool is Cool (non nommé dans le PGE, nous semble-t-il), il reste néanmoins que cette mesure possède un coût assez élevé.

Le coût de l'aménagement de l'étang de baignade est de 6.200.000 € ce qui est plus que le financement actuel de la GIEP ou de ce que toutes les communes peuvent recevoir dans le cadre de ce PGE sur les 6 années ! Voir Axe 8.

M 6.9. Mettre en place et entretenir des jeux d'eau dans les plaines de jeu régionales et communales

L'entretien des fontaines/jeux d'eau mis en place est essentiel sinon c'est contre productif. Le prévoir dès lors déjà dans le projet d'aménagement (budget).

M 6.12.6. Actualiser l'Atlas des cours d'eau non navigables et en assurer la diffusion - Enquête publique auprès des communes

Nous trouvons intéressant de faire une enquête publique sur les cours d'eau non navigables. Mais dit ainsi à la manière froide des enquêtes publiques administratives, cela nous semble peu riche. Si par contre, c'est dans la perspective de rendre plus vivante la chose partant de plus de connaissances décentralisées, etc., nous y voyons au contraire un intérêt majeur. Une telle enquête - cartographie devrait accompagner la cartographie des sources, etc.

Cela dit, nous nous réjouissons de cette mesure. En espérant que comme pour les sources, elles conduisent à une réelle protection de ces cours d'eau ou plus largement qu'elle permette de commencer à imaginer des cours d'eau non répertoriés mais à rendre existant dans les imaginaires et dans des réalités futures des cours d'eau même encore non existants. Comme dans le cas de l'exemple du Maelbeek que nous proposons plus haut ?

Nous pensons que des ruisseaux qui incluent des pertuis où l'eau circule là où la densité urbaine ne permet pas de les remettre à ciel ouvert doivent pouvoir être pensés. Les exemples sont très nombreux.

Nous pensons en outre que des citoyens et collectifs peuvent-être associés.

L'exemple du ruisseau du Calvaire déjà décrit par ailleurs est intéressant à cet égard.

Axe 7 : Préserver et valoriser les ressources stratégiques en eau

Remarques générales

Les chapitres de l'axe 7 apparaissent comme assez inégalement détaillés. A titre d'exemple, le 1^{er}, **lutter contre les pertes du réseau** (donc renouveler les canalisations d'un réseau largement obsolète, ce qui est connu depuis 20 ans au moins) est assez flou. L'action (à mener par Vivaqua) vise à réduire de 10 à 13 % les pertes tous les 3 ans, dégage 20 millions par an pendant 6 ans. Et plus si on prend tous les coûts en considération. Loin de nous l'idée qu'il ne faut pas le faire, mais nous n'avons que peu de données sur la situation existante (ce qui a été fait précédemment et rien semble-t-il sur le retour sur investissement, peu de précision sur l'établissement de priorités).

A contrario les 3 mesures 7.9, 7.10, 7.11 où il est question de géothermie sont pleines de descriptions techniques. Au final il est assez difficile de se prononcer sur le bien fondé des ambitions de chaque mesure ni de leur mise en œuvre. La rédaction des mesures révèle que un acteur-clé est en charge ; il manque bien souvent le potentiel de coordination entre services et des actions partagées et singulièrement avec l'urbanisme et le patrimoine, au niveau des communes mais surtout de la RBC, Urban. Une culture de l'eau.

Sur la consommation d'eau alternative (= autre que eau potable). On peut retrouver un état des lieux de la question dans les premiers chapitres (p.182 à 188). Trois sources alternatives sont donc évoquées :

- Eau de pluie dans des citernes
- Prélèvement d'eau de surface ou captage dans les nappes
- Recyclage des eaux usées

Même si on reconnaît la consommation d'eau alternative comme une piste de solutions aux problèmes de la gestion de l'eau en Région de Bruxelles-Capitale, force est de constater qu'on ne peut pas parler pour autant d'une politique structurée sur cette question. Nous entendons ici politique structurée : un état des lieux, une vision, des objectifs et des outils d'évaluation ... Ce qui n'est pas le cas ici.

Le potentiel que représente les utilisations alternatives et potentielles est analysé partiellement. On peut d'ailleurs lire dans le Plan de Gestion de l'eau soumis en enquête publique « aucun recensement du parc de citernes n'est organisé à ce jour » (pp. 185).

Comment se fait-il qu'un tel recensement même partiel n'est pas mis en place surtout dans un contexte où l'installation de citernes d'eaux de pluie fait l'objet de primes (et donc d'argent public) et qu'une grosse réforme vient d'avoir lieu dans le cadre de l'octroi de ces primes (Renolution), donc opportunité pour mettre encore plus cela en place ? Concernant les usages domestiques, le Plan de Gestion de l'eau explique que 60% de la consommation quotidienne pourrait être remplacé par de l'eau non potable (pp.186). Ce qui dans les temps à venir sera sans doute nécessaire.

Concernant les usages non domestiques, l'analyse s'axe principalement sur les captages (0,614 millions de m³ – pp.188) à des fins industrielles ou commerciales. La seule mesure stipulée par rapport à cela : l'obtention d'un permis délivrés par Bruxelles-Environnement. Ces autorisations impliquent un volume maximum à capter, le placement de piézomètres,... Il s'agit donc bien de l'usage d'un bien commun (encadré par un permis) à des fins privées et commerciales.

Tout comme souligné dans le commentaire de l'axe 5, des moyens et mesures favorisant également la récupération de l'eau et l'utilisation d'eaux alternatives sont importants dans un plan comme le PGE.

Remarques particulières

M 7.3. Promouvoir, auprès des ménages, les comportements et équipements économes en eau ainsi que le recours à un approvisionnement en eau alternatif

L'essentiel est axé sur le numérique, qu'il faut aller consulter... Donc s'adresse à un certain public équipé et proactif, mais omet le public le moins averti. Il n'est pas fait mention de Vivaqua qui envoie les factures et a d'ailleurs réalisé des documents qui reprennent et comparent les consommations ; il y a sans doute là des possibilités de communication à développer.

Par nos observations nous voyons que dans certains quartiers à Bruxelles on constate de plus en plus de constructions de piscines, soit sous les immeubles (quartiers denses « chics » soit dans les jardins de 2^e couronne). Cette tendance ne va pas se réduire, or aucune considérations sur les piscines ; et pourquoi ne pas promouvoir des piscines naturelles ou mares ? La Commune d'Auderghem propose une prime pour réaliser une mare sous certaines conditions de dimensionnement.

La communication est déclinée selon les différents usagers 7.3 ; 7.4 ; 7.5: ménages, secteur tertiaire, écoles... vers les questions de pertes et d'économie.

Mais point de réflexion sur l'aide et les mécanismes de solution, par exemple pour corriger les fuites chez les particuliers les plus fragiles, un service de dépannage « social » ne serait-il pas à envisager ? Un tiers payant pour les écoles, les co-propriétés ?

Nous ne voyons aucune mesure concrète pour l'usage des eaux alternatives, aucun soutien concret pour la mise en œuvre de ce genre de mécanismes par et pour les ménages. Cela semble contradictoire avec les opportunités identifiés dans le chapitre sur les constats (p.186).

M 7.6. Encadrer et valoriser l'eau issue des rabattements de nappe

Pertes lors des chantiers de construction, rabattement de la nappe. Cette question est ouverte mais laisse penser que l'on s'en occupera fort peu.

Un exemple vécu à 2 pas de la place Flagey de rejet à l'égout de grandes quantités d'eau de la nappe pendant un chantier, plusieurs jours durant, montre que cette question a toute son importance, là la solution était assez évidente avec les étangs proches.) Cette question n'est pas chiffrée, ni nombre de chantiers, ni ponction aquifère, alors qu'il y a au niveau des PU un outil de monitoring qui peut / pourrait être mobilisé et des acteurs dans les communes (services de l'Urbanisme), potentiels acteurs relais.

Voir aussi ci-dessus, commentaires généraux sur l'axe 2.

M 7.8. Encadrer et réglementer l'usage des eaux provenant de sources

La revalorisation des sources d'un point de vue patrimonial, écologique et comme ressource est un point bienvenu dans le PGE. Cela s'inscrit dans un processus plus large de relocalisation des ressources. Le PGE pointe en particulier la nécessité de poursuivre leur inventaire et de déterminer les usages qui peuvent en être faits (et de l'indiquer in situ). Il serait bon de lier cette question patrimoniale et écologique à la question sociale de la vulnérabilité hydrique (Axe 4). En effet, dans les perspectives de paupérisation de la population de la RBC (éventuellement accentuée par une prochaine réforme de l'État ?) et de réchauffement climatique rapide (canicules, vagues de chaleurs), ces sources seront probablement fort convoitées pour des usages plus essentiels que ne le dit le PGE. Il serait bon d'inclure cette dimension sociale dans cet axe et en particulier dans la mise en œuvre de cette mesure.

Axe 8 : Contribuer à la mise en oeuvre d'une politique de l'eau coordonnée et participer aux échanges de connaissances

Remarques générales

On voit un fort renforcement de la coordination régionale, ce qui peut être une bonne chose. Par contre, apparaît une forme de centralisation et peu de place pour des formes innovantes et notamment dans ce qui est dans le rapport à la gestion du territoire.

L'idée de créer les conditions de partage de connaissance est une bonne nouvelle. Le soutien aux associations apparaît pour la première fois, pensons-nous, mais reste somme toute assez modeste par rapport aux besoins. Le nombre d'associations inspirées par les questions de l'eau - et inspirantes - ne cesse d'augmenter. Le grand danger face à des budgets insuffisants (qui ne permettent pas de générer de vrais emplois) est dès lors de rendre difficile leur coopération. Ils peuvent se voir comme concurrents.

Ce message est à adresser aux associations qui auraient intérêt à s'associer entre elles pour revendiquer un budget plus large...

Cet axe d'action met en avant le partage de connaissance. On ne peut qu'être séduit-es par une telle approche. Pourtant à aucun moment il n'est question dans ce projet de Plan de Gestion de co-créativité, de co-production, de co-construction de savoir ou autres, ni avec les habitant-es, ni avec les associations, etc. Il n'est d'ailleurs pas plus questions de sciences citoyennes pourtant de produire des connaissances et ce à des degrés divers. Au total, il apparaît que la vision reste très top down.

Avec Brusseau nous avons pu montrer que la connaissance collective de territoires au regard de la gestion de l'eau gagnait en consistance avec la participation des habitants.

Peu de visibilité donnée aux formes de coordination liées à tout ce qui est aménagement du territoire, sur des zones fines.

Remarques particulières

M 8.3. Assurer une gestion de l'eau cohérente et coordonnée au sein de la Région de Bruxelles-Capitale (coordination intrarégionale)

Il y aurait lieu de continuer de prévoir des actions territoriales innovantes et « super intégrées » sur des sous-sous-bassins versants pour lesquels une cohérence d'action est rendu possible du fait de la configuration morphologique, sociale et administrative et en lien avec des enjeux identifiés.

La coordination par bassin versant est une bonne chose mais il se pourrait que la vision intégrée uniquement dans la coordination régionale soit insuffisante. Clairement,

M 8.5. Assurer la mise en oeuvre, la promotion et l'adéquation des outils et mécanismes de soutien et de sensibilisation liés à la gestion et à l'éducation à l'eau

Cette mesure est de grande importance puisqu'elle permet de soutenir l'action d'un grand nombre d'acteurs sur les diverses dimensions de la gestion de l'eau liées au présent PGE et notamment à la GIEP.

Les chiffres sont substantiellement plus importants que dans les PGE précédents, mais à bien y regarder il nous semblent qu'ils restent trop faibles par rapport à la demande grandissante en ces matières.

L'éducation et la sensibilisation sont en effet nécessaires, mais peut-être a-t-on encore une vision trop séparée entre sensibilisation et mise en action. Nous proposons que la sensibilisation soit la prémisse à quelque chose de plus que le fait de comprendre les actions réalisées par l'institution publique notamment, même si c'est aussi nécessaire et très bien.

Selon nous, la sensibilisation est une manière pour "ceux qui savent" de rendre réceptifs d'autres personnes à quelque chose qu'ils ne connaissent pas ou ne savent pas encore. Dans une telle relation, il y a celui qui émet le savoir qui doit être reçu et celui qui est l'objet de la sensibilisation.

Si cette forme première de relation univoque, par la vulgarisation par exemple, est nécessaire, il nous semble que pour beaucoup les habitants-es de cette ville doivent pouvoir devenir acteurs (notamment avec la GIEP), mais plus largement encore dans l'usage de leur droit à définir leur environnement et selon des modalités largement à définir, mais multiples.

Ces formes d'action demandent du temps et de l'énergie, mais c'est pour une bonne cause, la compréhension et la recherche en commun de solutions face aux grands enjeux de notre temps, dont les crises environnementales et sociales à venir ne sont pas à minimiser.

Il ne suffit donc pas seulement d'être sensible, il faut être nombreux à agir et le système associatif par sa nature particulière d'entre en relation avec les publics doit être largement soutenu en la matière.

M 8.5.1. Continuer l'« appel à projets » auprès des communes et CPAS bruxellois afin d'encourager prioritairement à réaliser des travaux d'aménagement « nature-based solutions » ou des études préalables

Les budgets sont faibles et notamment ceux octroyés aux communes. Les communes ne cessent de crier leur impuissance en termes de moyens surtout les petites communes périphériques. Elles n'ont même pas les moyens en terme de personnel ressource pour remplir les fiches actions proposées par BE...

« Les objectifs de l'appel à projets recouvrent également l'ensemble des mesures du PGE (donc lutte contre les inondations, utilisation rationnelle des ressources, etc.) » 800 000 € (si nous ne nous tropons pas dans la lecture des chiffres) pour 19 communes, pour tous les aspects du PGE... Cela ne fait même pas 50 000 € / an par commune en ce y compris dans le financement de la réduction des inondations (et donc de la GIEP).